



DIRECTION DE LA PROPRETÉ

09

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS

GRANDLYON
communauté urbaine



RAPPORT ANNUEL 2009

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



SOMMAIRE

ÉDITO	4
-------	---

LES FAITS MARQUANTS 2009	6
--------------------------	---

LES INDICATEURS TECHNIQUES	8
----------------------------	---

Le territoire du Grand Lyon	9
La collecte des déchets ménagers et assimilés	10
Les fréquences de collecte	12
La collecte sélective	14
Les déchèteries	18
La collecte des déchets dangereux des ménages	20
La collecte des déchets non ménagers	21
La sécurité et les conditions de travail	21
La communication	22
Le traitement des déchets ménagers et assimilés	24
Les centres de tri : pré traitement	25
Le recyclage	26
Le compostage	27
La valorisation énergétique des déchets	28
Le traitement en Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU)	32
Les sites de traitement du Grand Lyon	34
Le schéma de gestion des déchets du Grand Lyon	36

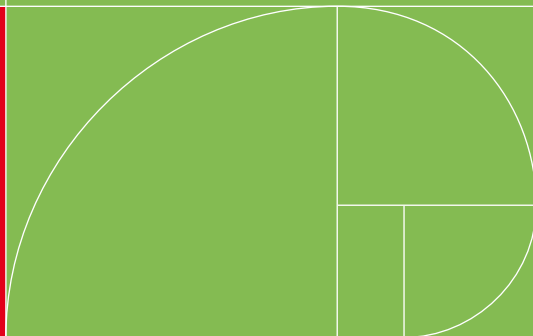
LES INDICATEURS FINANCIERS	38
----------------------------	----

Des modalités d'exploitation alliant prestation privée et régie	39
Le bilan financier	40
Des dépenses maîtrisées	40
Des recettes stables	41
Un financement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	41

LA PROPRETÉ EN QUELQUES CHIFFRES	42
----------------------------------	----

LES INDICATEURS DE SUIVI	44
--------------------------	----

→ La Communauté urbaine de Lyon assure aux 1 257 114 habitants (recensement 2007), répartis sur 57 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte, traitement et valorisation). Ce rapport annuel 2009 est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève de la Communauté urbaine de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes. Présenté au Conseil de Communauté, il fait ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres, à son conseil municipal.





2009, NOS EFFORTS RÉCOMPENSÉS !

RECYCLERIE TENUE
PAR NOTRE-DAME DES SANS-ABRI
ET L'ARMÉE DU SALUT



Le 26 novembre et le 8 décembre 2009, le Grand Lyon a reçu le **trophée ECOTOP** pour l'optimisation de sa politique en matière de déchets ménagers et le **Label des Territoires Innovants** pour son système de géolocalisation embarqué dans les bennes à ordures ménagères. Ces prix récompensent les efforts accomplis par notre collectivité depuis maintenant plusieurs années.

En deux ans par habitant, les ordures ménagères ont diminué fortement (- 7%) et la collecte sélective a largement progressé (+ 8%). Les apports en déchèteries se stabilisent, car ce geste est progressivement entré dans nos habitudes.

En 2009, le Grand Lyon a valorisé 88% des déchets ménagers, dont un quart en recyclage. Cela est le fruit d'une dynamique positive puisque la part des déchets non valorisés en énergie ou en matière et enfouis a diminué de 24% en deux ans.

Ces résultats sont, pour nous, encourageants mais le chemin à parcourir est encore long. À titre d'exemples, seul 43% du gisement du verre est aujourd'hui recyclé et le refus de tri s'élève encore à 27,7% en 2009. Outre l'exploitation des services de collecte et de traitement, nous travaillons, au quotidien, pour inciter à la valorisation de nos déchets. Je pense à la sensibilisation faite sur le terrain par les messagers du tri. Je pense aussi au soutien du Grand Lyon pour le compostage individuel dans l'habitat pavillonnaire. Je pense enfin au développement de notre parc de déchèteries sur le territoire.

La gestion des déchets est une compétence complexe dont les dimensions sont multiples : technique et environnementale bien sûr, mais également économique (son coût net par habitant s'élève à 70 €), juridique, organisationnelle et sociale. Il s'agit d'une chaîne de responsabilité collective allant de la production à la consommation des biens. Le taux de recyclage, par exemple, ne se décrète pas, il est le résultat d'une action techniquement faisable, politiquement soutenue et surtout concertée avec les citoyens. Ce sont nos habitudes que nous devons changer pour produire, consommer et jeter différemment. Je crois que ce sont les véritables grands enjeux de ce début de siècle et cela nécessite l'implication de chacun.

En 2009, nous avons progressé, ce rapport annuel le prouve et je crois que ces évolutions positives en matière de gestion des déchets sont durables : la prise de conscience a eu lieu, il faut maintenant redoubler d'effort pour consolider ces résultats. Bravo à toutes et à tous, et particulièrement à nos concitoyens pour leur engagement.



THIERRY PHILIP

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA PROPRETÉ
ET DU BIEN ÊTRE DANS LA VILLE

On parle de « refus de tri » lorsque des matériaux non valorisables sont trouvés dans la collecte sélective, en d'autres termes, il s'agit d'erreurs de tri.



LES FAITS MARQUANTS 2009

COLLECTE

Changement de fréquence de collecte pour les communes de Lyon et Villeurbanne avec passage de 5 à 4 collectes d'ordures ménagères par semaine et augmentation de 1 à 2 de la collecte sélective.

Collecte sélective : 3 nouvelles communes en bénéficiant

Le conseil communautaire a délibéré en 2009 en donnant la possibilité aux 16 communes en apport volontaire pour la collecte sélective, de bénéficier d'une collecte en porte à porte. Trois communes (Craponne, Marcy l'Étoile et Saint Genis les Ollières) ont connu l'extension de ce service en 2009. Les treize autres le connaîtront entre 2010 et 2011. Ainsi toutes les communes du Grand Lyon bénéficieront d'une collecte sélective en porte à porte.



Le Grand Lyon reçoit le trophée national Ecotop 2009

Décerné par Éco-Emballages et l'association des maires de France, ce prix récompense les efforts d'optimisation mis en œuvre dans le domaine de la gestion des déchets, depuis de nombreuses années, par le Grand Lyon.

Trophée national 2009 des interconnectés

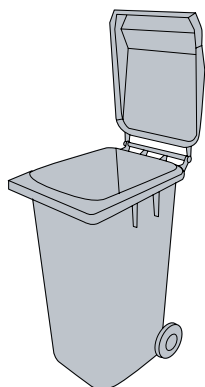
Le Grand Lyon a reçu le label national des territoires innovants pour son projet Galimède (système de géolocalisation embarqué à bord de la centaine de bennes à ordures ménagères).



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



-3,92%

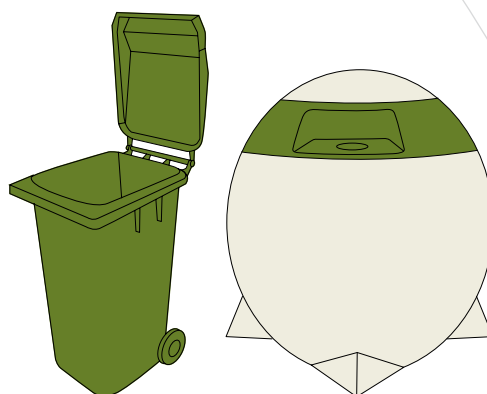


2008	2009
330 249 T	317 305 T

COLLECTE SÉLECTIVE ET VERRE



+1,78%



2008	2009
84 082 T	85 580 T

TRAITEMENT

Usine Lyon Sud : démarrage du processus de certification ISO 14001 qui devrait aboutir fin 2010.

Déchèteries : augmentation de la fréquentation dans les 17 déchèteries : 1 736 294 entrées (contre 1 721 768 en 2008)

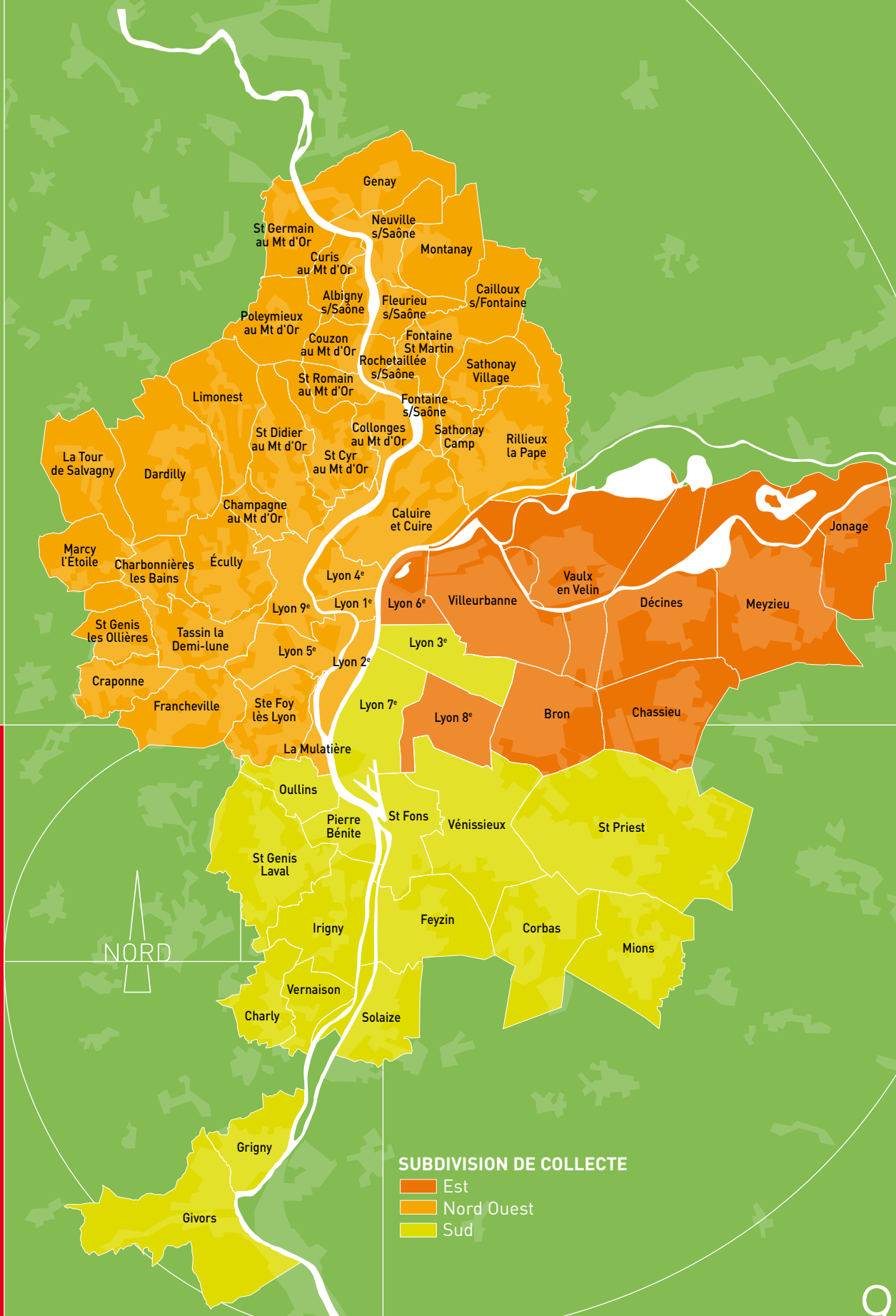




LES INDICATEURS TECHNIQUES



57 COMMUNES
 1 257 114 HABITANTS
 (RECENSEMENT 2007)
 SUPERFICIE : 515 KM²



**LE TERRITOIRE
 DU GRAND LYON**

SUBDIVISION DE COLLECTE
 Est
 Nord-Ouest
 Sud

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

UNE DIMINUTION RÉGULIÈRE DES QUANTITÉS D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

LES DIFFÉRENTS TYPES DE COLLECTE

Au sein de la Communauté urbaine de Lyon, les déchets ménagers et assimilés sont collectés de deux façons :

EN PORTE À PORTE

La Communauté urbaine de Lyon présente la spécificité d'offrir deux types de services en porte à porte : la collecte « en service normal » où le personnel chargé de la collecte assure la présentation et le vidage des bacs, et la collecte « en service complet » où les bacs sont sortis, vidés et rentrés par le personnel (Lyon & Villeurbanne).

- La collecte des ordures ménagères est réalisée une à cinq fois par semaine en fonction de la densité de l'habitat. La collecte s'effectue à l'aide de bacs gris, propriété des administrés.
- La collecte sélective des emballages et des papiers est effectuée de 0,5 à 2 fois par semaine en fonction de la densité de l'habitat. La collecte s'effectue à l'aide de bacs verts à couvercle jaune*, propriété du Grand Lyon.

* En cours de généralisation

EN APPORT VOLONTAIRE

À partir d'espaces spécifiques et de colonnes aériennes ou enterrées pour la dépose des déchets suivants :

- Les emballages ménagers et les papiers journaux magazines pour les communes dont l'habitat est peu dense, par le biais de 129 silos de surface et 30 silos enterrés sur les sites de Rillieux-la-Pape et Lyon 9^e.
- Les bouteilles et les pots en verre dans les 2 181 silos de surface et les 31 silos enterrés disposés sur la voie publique, correspondant en moyenne à 1 silo pour 568 habitants.
- Les encombrants, les Déchets Dangereux des Ménages (DDM), les déchets verts, le bois, les métaux ferreux et non ferreux, les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE), les gravats... dans les 17 déchèteries du Grand Lyon.
- Une collecte de proximité, par silos enterrés est mise en place sur un secteur de Rillieux-la-Pape et dans le quartier de la Duchère à Lyon 9^e pour les trois flux (OM, emballages ménagers et le verre). L'extension de ce système sera étudiée en 2010.

LA COLLECTE EN CHIFFRES

COLLECTE	2006	2007	2008	2009	ÉVOLUTION 2008-2009
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	332 791	339 153	330 249	317 305	-3,92 %
SÉLECTIVE	57 067	58 241	60 500	61 483	1,62 %
dont quantité recyclée	38 965	41 014	44 420	43 994	-0,96 %
VERRE	21 034	21 504	23 582	24 097	2,18 %
SOUS TOTAL ORDURES MÉNAGÈRES	410 892	418 898	414 331	402 885	-2,76 %
DÉCHÈTERIES	100 214	115 186	121 333	120 736	-0,49 %
dont DDM	903	902	857	1 113	29,9 %
dont DEEE		2 854	4 349	5 114	17,6 %
TOTAL	511 106	534 084	535 664	523 621	-2,25 %

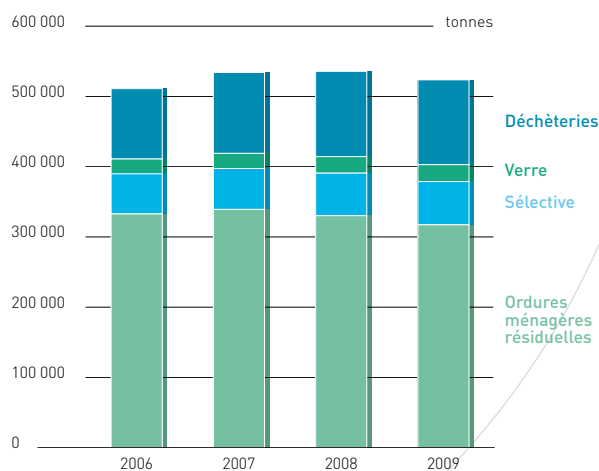


La quantité globale de déchets ménagers tend à se réduire, les ordures ménagères résiduelles ont nettement diminué (- 12944 t, soit -3.92%) alors que la part de déchets collectés en déchèterie connaît la plus faible variation et pour la première fois en 5 ans une diminution (-597 t, soit - 0,49%). À noter également la constante progression du verre (+ 515 t, soit +2.18%).

Du côté de la collecte sélective, les quantités collectées sont en hausse (+ 983 t, soit +1.62%) mais l'effort et la pertinence du tri doivent être renforcés, les quantités recyclées témoignent de cette lacune (- 426 t, soit -0.96%).

Ces résultats montrent que le Grand Lyon est sur la voie des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement: la diminution de 7% en 5 ans des ordures ménagères.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE 2006 À 2009



LES FRÉQUENCES DE COLLECTE

Le tableau ci-après répertorie, pour chaque commune, la fréquence de collecte, le nombre d'habitants et le service proposé en 2009.

LES SERVICES DE COLLECTE

COMMUNES	FRÉQUENCES DE COLLECTE	NOMBRE D'HABITANTS (RECENSEMENT 2007)	SUBDIVISION	TYPE DE SERVICE DE COLLECTE	JOUR DE COLLECTE SÉLECTIVE
ALBIGNY SUR SAÔNE	F2	2744	COL NO	normal	AV*
BRON	F3 (2+1), F6 (5+1)	38833	COL E	normal	Mercredi ou Jeudi
CAÏLLOUX SUR FONTAINES	F2	2339	COL NO	normal	AV*
CALUIRE ET CUIRE	F3 (2+1), F6 (5+1)	41010	COL NO	normal	Jeudi
CHAMPAGNE AU MONT D'OR	F3 (2+1)	4962	COL NO	normal	Jeudi
CHARBONNIÈRES LES BAINS	F2 (1,5+0,5)	4782	COL NO	normal	Mercredi impair**
CHARLY	F1.5 (1+0,5)	4246	COL S	normal	Mardi impair **
CHASSIEU	F3 (2+1)	9371	COL E	normal	Mercredi ou Jeudi
COLLONGES AU MONT D'OR	F3 (2+1)	3849	COL NO	normal	Mercredi
CORBAS	F3 (2+1)	9450	COL S	normal	Mercredi
COUZON AU MONT D'OR	F2	2564	COL NO	normal	AV*
CRAPONNE	F2 (1+1)	8727	COL NO	normal	Jeudi
CURIS AU MONT D'OR	F2	994	COL NO	normal	AV*
DARDILLY	F3 (2+1)	8414	COL NO	normal	Jeudi
DÉCINES	F3 (2+1), F6 (5+1)	24952	COL E	normal	Mercredi ou Jeudi
ÉCULLY	F3 (2+1), F6 (5+1)	17959	COL NO	normal	Mercredi
FEYZIN	F3 (2+1)	9357	COL S	normal	Jeudi
FLEURIEU SUR SAÔNE	F2	1302	COL NO	normal	AV*
FONTAINES SAINT MARTIN	F2	2698	COL NO	normal	AV*
FONTAINES SUR SAÔNE	F3 (2+1)	6310	COL NO	normal	Mercredi
FRANCHEVILLE	F3 (2+1), F6 (5+1)	11708	COL NO	normal	Mercredi
GENAY	F3 (2+1)	4802	COL NO	normal	Jeudi
GIVORS	F2,5 (2+0,5)	19345	COL S	normal	Mercredi impair**
GRIGNY	F2,5 (2+0,5)	8563	COL S	normal	Mercredi pair***
IRIGNY	F3 (2+1)	8270	COL S	normal	Mercredi
JONAGE	F3 (2+1)	5767	COL E	normal	Mercredi ou Jeudi
LA MULATIÈRE	F3 (2+1)	6540	COL NO	normal	Jeudi
LA TOUR DE SALVAGNY	F3 (2+1)	3476	COL NO	normal	Jeudi
LIMONEST	F3 (2+1)	3011	COL NO	normal	Jeudi
LYON 1	F6 (4+2)	28126	COL NO	complet	Mardi et Vendredi
LYON 2	F6 (4+2)	29875	COL NO	complet	Mardi et Vendredi
LYON 3	F6 (4+2)	90490	COL S	complet	Mardi et Vendredi
LYON 4	F6 (4+2)	34496	COL NO	complet	Mardi et Vendredi
LYON 5	F6 (4+2)	47012	COL NO	complet	Mardi et Vendredi
LYON 6	F6 (4+2)	49683	COL E	complet	Mardi et Jeudi
LYON 7	F6 (4+2)	69232	COL S	complet	Mardi et Jeudi
LYON 8	F6 (4+2)	76303	COL E	complet	Mardi et Vendredi
LYON 9	F6 (4+2)	47113	COL NO	complet	Mardi et Vendredi
MARCY L'ÉTOILE	F2 (1+1)	3199	COL NO	normal	Mardi
MEYZIEU	F3 (2+1)	29014	COL E	normal	Mercredi ou Jeudi
MIONS	F3 (2+1)	11397	COL S	normal	Mercredi
MONTANAY	F2	2682	COL NO	normal	AV*
NEUVILLE SUR SAÔNE	F3 (2+1)	7127	COL NO	normal	Mercredi
OULLINS	F3 (2+1)	25605	COL S	normal	Jeudi
PIERRE BÉNITE	F3 (2+1)	9953	COL S	normal	Mercredi
POLEYMIEUX AU MONT D'OR	F2	1187	COL NO	normal	AV*
RILLIEUX LA PAPE	F3 (2+1), F6 (5+1)	29546	COL NO	normal	Mercredi ou Jeudi
ROCHETAILLÉE SUR SAÔNE	F2	1299	COL NO	normal	AV*
SAINT CYR AU MONT D'OR	F3 (2+1)	5385	COL NO	normal	Mercredi

COMMUNES	FRÉQUENCES DE COLLECTE	NOMBRE D'HABITANTS (RECENSEMENT 2007)	SUBDIVISION	TYPE DE SERVICE DE COLLECTE	JOUR DE COLLECTE SÉLECTIVE
SAINT DIDIER AU MONT D'OR	F3 (2+1)	6 342	COL NO	normal	Jeudi
SAINT FON	F3 (2+1)	16 964	COL S	normal	Mercredi
SAINT GENIS LAVAL	F3 (2+1)	20 313	COL S	normal	Jeudi
SAINT GENIS LES OLLIERES	F2 (1+1)	4 655	COL NO	normal	Mardi
SAINT GERMAIN AU MONT D'OR	F2, F3	2 555	COL NO	normal	AV*
SAINT PRIEST	F6 (5+1)	40 917	COL S	normal	Jeudi
SAINT ROMAIN AU MONT D'OR	F2	1 069	COL NO	normal	AV*
SAINTE FOY LES LYON	F3 (2+1)	22 151	COL NO	normal	Mercredi
SATHONAY CAMP	F2	4 167	COL NO	normal	AV*
SATHONAY VILLAGE	F2	1 870	COL NO	normal	AV*
SOLAIZE	F3 (2+1)	2 687	COL S	normal	Mercredi
TASSIN LA DEMI LUNE	F6 (4+2)	18 278	COL NO	normal	Mardi et Vendredi
VAULX EN VELIN	F6 (5+1)	40 626	COL E	normal	Mercredi
VENISSIEUX	F6 (5+1)	56 935	COL S	normal	Jeudi
VERNAISON	F2 (1+1)	4 365	COL S	normal	Mardi
VILLEURBANNE	F6 (4+2)	138 151	COL E	complet	Mardi et Jeudi
TOTAL HABITANTS		1 257 114			

Chiffres entre parenthèses : fréquence de collecte bac gris + fréquence de collecte bac vert.
Exemple : F6 (5+1) = 6 jours de collecte par semaine, 5 d'ordures ménagères et 1 de collecte sélective.

COL NO : subdivision de collecte Nord-Ouest
COL S : subdivision de collecte Sud
COL E : subdivision de collecte Est

AV* : apport volontaire
** : semaines impaires
*** : semaines paires

En 2009, les communes de Craponne, Marcy l'Étoile et Saint Genis les Ollières sont passées en porte en porte pour la collecte sélective.

→ REMARQUE SUR LE SERVICE COMPLET

Le service complet concerne uniquement les communes de Lyon et de Villeurbanne. Il comprend la sortie, le vidage et la rentrée des bacs roulants par le personnel de collecte, sous réserve de la faisabilité technique de ces opérations. Si le lieu de stockage des bacs et le cheminement ne répondent pas à certaines dispositions (obstacles, pentes, libre accès aux locaux...), les bacs sont collectés en service normal.



LA COLLECTE SÉLECTIVE

L'ESPRIT D'ÉQUIPE AU SERVICE DU PUBLIC

BILAN DE LA COLLECTE SÉLECTIVE AU TERME DE L'ANNÉE 2009 : OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Le Grand Lyon a signé en 2005 avec l'organisme Éco-Emballages un contrat lui permettant de bénéficier de soutiens liés à un barème. Dans le cadre de ce barème (D), les objectifs que le Grand Lyon doit atteindre pour la collecte sélective en 2010 sont de 66,74 kg par habitant et par an, dont 30 kg pour les journaux et le papier, 24 kg pour le verre, 8,7 kg pour le carton, 3 kg pour les flacons plastiques, 1 kg pour l'acier et 0,04 kg pour l'aluminium (hors déchèteries et mâchefers). Pour les atteindre, le taux de refus de tri doit être de 20 %.

Le taux de refus de tri global a connu une légère augmentation entre 2008 et 2009 passant de 27,3 % à 27,7 % des déchets collectés, alors qu'il était en baisse régulière depuis 5 ans. Ce taux de refus est un indicateur important car il permet de mesurer l'évolution de la qualité du tri.

L'un des objectifs « déchets » de la loi Grenelle 1 au niveau national est d'augmenter le recyclage, qui devra concerner 35 % des déchets en 2012 et 45 % en 2015. Ce taux est porté à 75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages et les déchets des entreprises hors bâtiment et travaux publics, agriculture, industries agro-alimentaires et activités spécifiques.

Cet objectif avait d'ores et déjà été anticipé dans le plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007-2017 du Grand Lyon adopté en décembre 2007. Deux axes de travail sur six concernent directement la collecte sélective : l'augmentation de la valorisation matière et l'optimisation des flux.



2009, NOUVELLES RÈGLES DU JEU

ESSAI TRANSFORMÉ !	AVERTISSEMENT	HORS JEU !
VOTRE BAC EST COLLECTÉ NORMALEMENT Le contenu de votre bac est de bonne qualité, continuez !	VOTRE BAC N'EST PAS COLLECTÉ Vos déchets sont mal triés, il est encore temps de jouer le jeu.	VOTRE BAC EST RETIRÉ Vous ne jouez pas le jeu du tri.
		 GRANDLYON <small>communauté urbaine</small> www.grandlyon.com/proprete

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE 2006 À 2009 (QUANTITÉS COLLECTÉES EN TONNES)

COLLECTE	2006	2007	2008	2009	ÉVOLUTION 2008-2009
SÉLECTIVE <small>TONNAGE EN ENTRÉE DES CENTRES DE TRI</small>	57 067	58 241	60 500	61 483	1,62 %
VERRE	21 034	21 504	23 582	24 097	2,18 %
TOTAL	78 101	79 745	84 082	85 580	+1,78 %

La quantité de collecte sélective augmente de 1,62% en 2009, évolution moins importante par rapport aux autres années du fait de l'effet « crise » mais tout de même en hausse par rapport à la production globale des déchets du Grand Lyon. La collecte du verre a également progressé de 2,18%.



EN 2009, LE GRAND LYON C'EST
54,15 KG RECYCLÉS PAR HABITANT

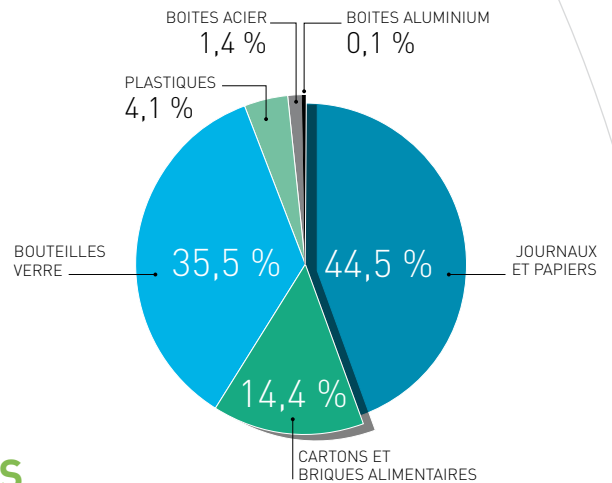
QUANTITÉS RECYCLÉES ISSUES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN KG/HAB./AN

DÉCHETS	MILIEU URBAIN	GL 2006	GL 2007 (REC*1999)	GL 2007 (REC*2006)	GL 2008 (REC*2006)	GL 2009 (REC*2007)	GL OBJECTIF 2010**	DIRECTIVE EUROPÉENNE 2008
JOURNAUX ET PAPIERS	17,34	25,24	26,53	25,28	26,6	24,11	30	30
CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES	6,4	6,56	7,21	6,87	8,11	7,81	8,7	10,8
BOUTEILLE VERRE	20,32	18,016	18,013	17,16	18,9	19,22	24	24
PLASTIQUES	2,45	1,86	1,79	1,7	1,95	2,21	3	3
BOÎTES EN ACIER	1	0,59	0,59	0,56	0,63	0,74	1	1
BOÎTES EN ALUMINIUM	0,08	0,04	0,04	0,04	0,04	0,06	0,04	0,04
TOTAL	47,59	52,31	54,17	51,61	56,23	54,15	66,74	68,84

Pour 2008, la quantité en kg/hab est calculée avec le recensement 2006.
Pour 2009, la quantité en kg/hab est calculée avec le recensement 2007

* rec = recensement de population
** Il s'agit de l'objectif 2010 issu du contrat passé avec Eco Emballages

Pour l'année 2009, le Grand Lyon a atteint 81,1 % des objectifs 2010 issus du contrat barème D passé avec Éco-Emballages. Une amélioration de la qualité du tri, devrait permettre de les atteindre en 2010. La part la plus importante concerne les papiers et journaux avec 44,5 %, suivie du verre 35,5 % et des cartons 14,4 %. De gros efforts restent à faire sur les plastiques, l'acier et l'aluminium.



PRINCIPALES ACTIONS MENÉES SUR L'ENSEMBLE DES SUBDIVISIONS

REFUS DE BACS

La direction de la propreté du Grand Lyon a lancé une campagne concrète d'amélioration du tri par la mise en place d'une procédure de refus de bacs.

L'objectif visé consiste à aider les habitants à mieux trier en leur rappelant de façon pédagogique les consignes de tri. Cette approche se fait de manière personnalisée : une information de proximité est donnée aux usagers quand le suivi terrain montre des erreurs de tri importantes.

Ces actions se font en deux étapes progressives de sensibilisation et une troisième éventuelle avec le retrait du bac en cas de persistance d'une mauvaise qualité de tri, le but n'étant pas de sanctionner mais de sensibiliser l'usager-trieur au bon geste de tri.

Parce que la communication de proximité est la condition sine qua non d'un tri réussi, chaque étape se fait par des actions informatives ciblées, par les équipes du Grand Lyon et notamment, l'équipe des messagers du tri.

1^{RE} ÉTAPE : LE RAPPEL DES CONSIGNES. Lors du ramassage des déchets à recycler, un contrôle visuel du contenu des poubelles de tri est fait. Si un bac contient beaucoup de déchets inappropriés, une note d'information

expliquant les consignes de tri et les erreurs à éviter est laissée aux habitants (dans leur boîte aux lettres) et le bac de tri est normalement collecté.

2^E ÉTAPE : LE « CARTON JAUNE ». Étape suivante avec cette fois, la non collecte des bacs de tri. Ils sont ramassés lors de la collecte des ordures ménagères suivante (avec les bacs gris) après une information et sensibilisation sur les erreurs de tri constatées.

DERNIÈRE ET ULTIME ÉTAPE SYMBOLIQUE : LE « CARTON ROUGE ». Le retrait du bac de tri, une extrémité à laquelle le Grand Lyon espère avoir recours le moins possible ! Les habitants conservent leur poubelle grise qui est leur propriété (le bac de tri est mis à disposition gratuitement par le Grand Lyon et reste sa propriété).

Cette procédure de refus de bac a été appliquée seulement en phase de test sur les quartiers pavillonnaires en 2009 et sur 8 circuits : les résultats sont encourageants mais encore insuffisants et difficilement mesurables en termes de quantités. L'opération est lancée sur tout le Grand Lyon (en étroite collaboration avec les communes) en 2010.

CHANGEMENT DE FRÉQUENCE

Le 31 mars 2009, tous les arrondissements de Lyon et Villeurbanne en fréquence 5 (ordures ménagères) et 1 (collecte sélective) sont passés en F4+2 (4 jours ordures ménagères, 2 jours collecte sélective). Cette opération a été accompagnée d'une campagne de communication et menée en étroite collaboration avec les communes et arrondissements.

Bilan 2009 sur Lyon et Villeurbanne : + 2 182 tonnes de collecte sélective, soit une augmentation de 7,4 % et en parallèle une diminution de 5,4 % d'ordures ménagères. Comparativement il est à noter une baisse des tonnages de collecte sélective sur le Grand Lyon (hors 4 +2) de 4,6 %, compensée par l'augmentation sur Lyon et Villeurbanne, liée à un deuxième jour de collecte sélective.

CHANGEMENT DU MODE DE COLLECTE

En 2008, deux communes tests en apport volontaire sont passées en porte à porte et ont obtenu des résultats très satisfaisants. En juin 2009, le conseil de communauté a pris la décision de passer les 16 communes restantes en porte à porte sur 3 ans. Elles représentent 3,5 % de la population et 44 076 habitants. Les deux collectes actuelles d'ordures ménagères (OM) par semaine seront remplacées par une collecte d'OM et une collecte sélective (CS) par semaine. Trois communes (Craponne, Marcy l'Étoile et Saint-Genis-l'Ollières) ont connu ce changement de mode de collecte en 2009 et ont bénéficié d'une communication de proximité afin de relancer le geste de tri des ménages. Les mairies ont été particulièrement impliquées dans ce projet.

En 2010, les communes suivantes seront concernées :

- 1^{er} trimestre 2010 : Poleymieux, Fleurieux, Cailloux sur Fontaines

- 2^e trimestre 2010 : Montanay

Puis les 9 dernières communes bénéficieront de ce service au cours de l'année 2011.

MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Dans la continuité de 2008, le Grand Lyon a accompagné les organisateurs de manifestations exceptionnelles dans la mise en place de la collecte sélective. L'objectif est de pratiquer le geste du tri partout et tout le temps. Des bacs de tri ont été installés et collectés par les équipes du Grand Lyon pour les Nuits de Fourvière, de nombreuses manifestations du festival « Tout Le Monde Dehors », organisé par la ville de Lyon, des manifestations sportives (LYON FREE VTT) et d'autres manifestations organisées par les communes (fêtes de quartiers).

BACS OPERCULÉS

L'équipement en bacs operculés s'est poursuivi pour améliorer la qualité du tri sur l'ensemble des immeubles de certaines rondes, comme à Saint-Priest sur le quartier « Beauséjour » et à Bron sur le quartier des « UC » où le taux de refus de tri est passé de 37,9 % à 27,4 % ou dans des immeubles identifiés comme sur la commune d'Écully. De même, sur une ronde complète de Lyon 3e, un diagnostic en porte à porte avec état des lieux des dotations et de la qualité de la collecte sélective a été fait, ainsi qu'une information des résidents et des régies/syndics, avant la mise en place des bacs operculés : résultat positif car passage de 35 % à 22 % du taux de refus de tri avec des quantités inchangées.



SENSIBILISATION

L'ensemble des équipes d'optimisation intervient sur le terrain pour communiquer sur le tri des déchets lors de différentes actions et événements, comme pour la semaine de l'environnement, lors de réunions de copropriétaires, auprès des riverains et personnes relais sur des circuits complets (Lyon 1^e et Lyon 3^e) et la formation au tri des gardiens de résidences (notamment l'ensemble des gardiens de Vénissieux).

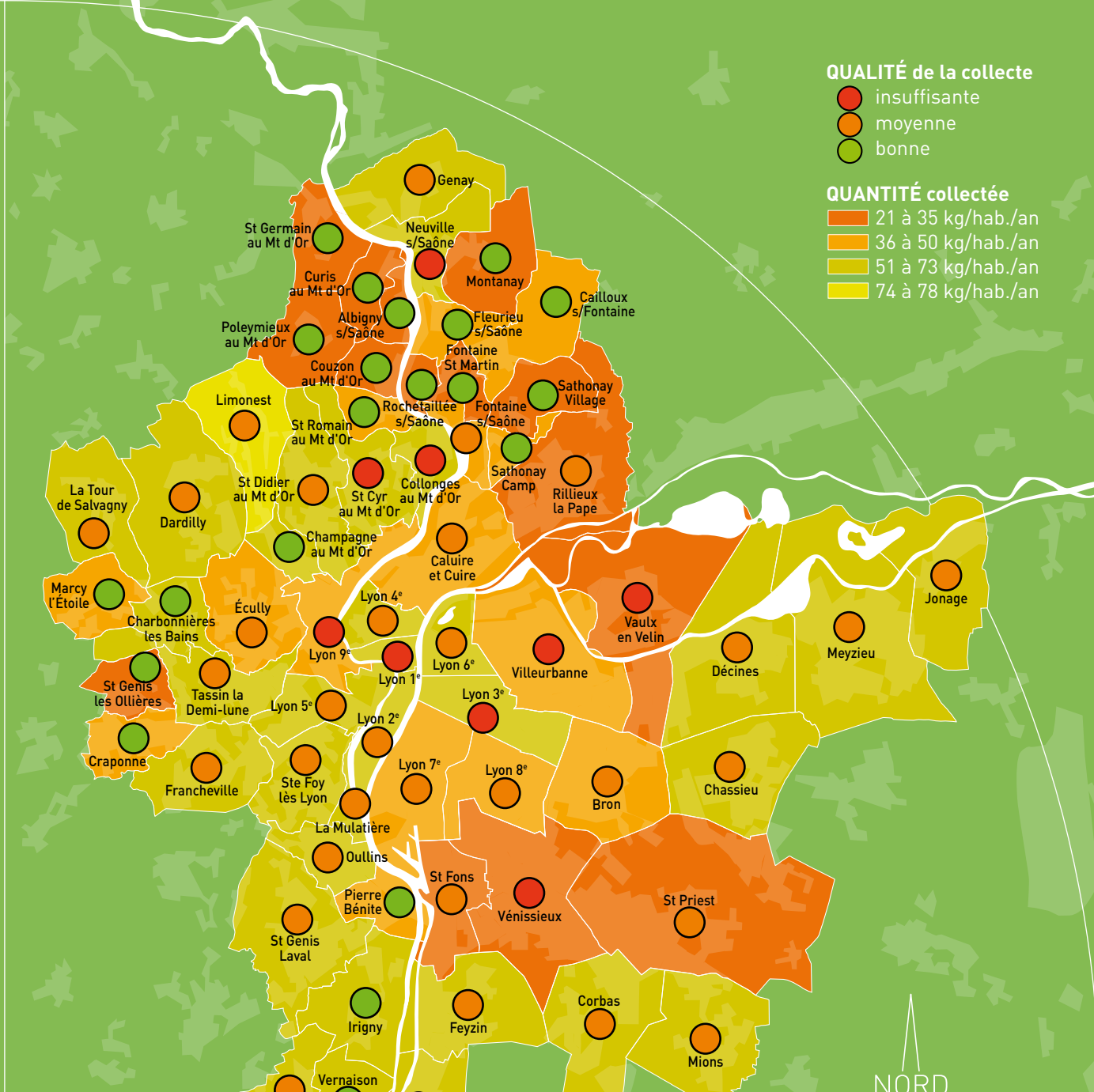


QUALITÉ de la collecte

- insuffisante
- moyenne
- bonne

QUANTITÉ collectée

- 21 à 35 kg/hab./an
- 36 à 50 kg/hab./an
- 51 à 73 kg/hab./an
- 74 à 78 kg/hab./an



LA COLLECTE SÉLECTIVE

EN 2009, SUR L'ENSEMBLE DU GRAND LYON

COLLECTE SÉLECTIVE (HORS VERRE)

Quantité collectée : 48,8 kg/hab./an
Quantité recyclée : 35 kg/hab./an

VERRE

Quantité collectée et recyclée : 19,2 kg/hab./an

OBJECTIF GRAND LYON 2010

QUANTITÉ RECYCLÉE
VERRE + COLLECTE SÉLECTIVE

67 KG/HAB./AN

LES DÉCHÈTERIES

UNE LUTTE AU QUOTIDIEN CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

LE RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON COMPTE 17 SITES EN 2009

Les déchèteries permettent au public de venir déposer leurs déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre en priorité aux besoins des ménages. Les accès des professionnels sont limités et payants.

Un tri effectué directement par l'utilisateur permet de recycler ou de valoriser certains déchets, sous forme matière, énergétique ou organique. La fraction non valorisable est traitée par stockage dans des installations agréées. (cf. page 34 liste des sites de traitement du Grand Lyon)

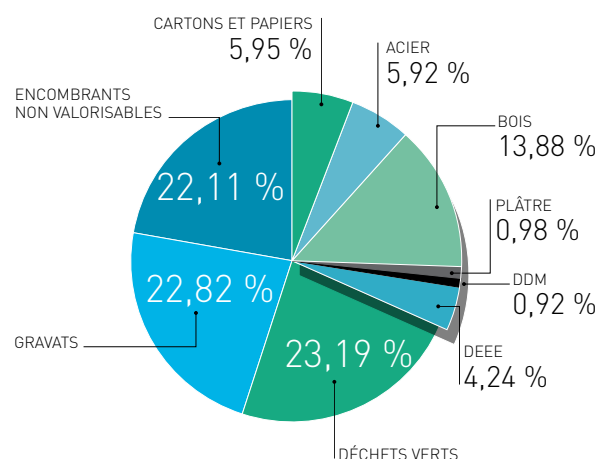
Après un test effectué mi 2007 sur quelques déchèteries, la collecte séparée du plâtre a été généralisée à toutes les déchèteries en 2009. Le plâtre récupéré sert à faire de nouveaux produits finis : carreaux, plaques, cloisons. Auparavant enfouie en centre de stockage, la valorisation du plâtre permet une économie d'environ 50 € par tonne.



Dans un contexte de diminution globale des tonnages de déchets ménagers, la collecte en déchèterie s'est stabilisée. En excluant les déchets verts (dont le résultat est très sensible aux conditions climatiques), elle progresse de 2,6%.

Le recyclage a porté en 2009 sur 37 662 tonnes. **On constate une progression de 10% par rapport à 2008.**

La part relative des déchets enfouis continue de décroître et représente moins de 45% des tonnes collectées en déchèteries en 2009.



TYPES DE DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE (DONNÉES 2009 EN TONNES)

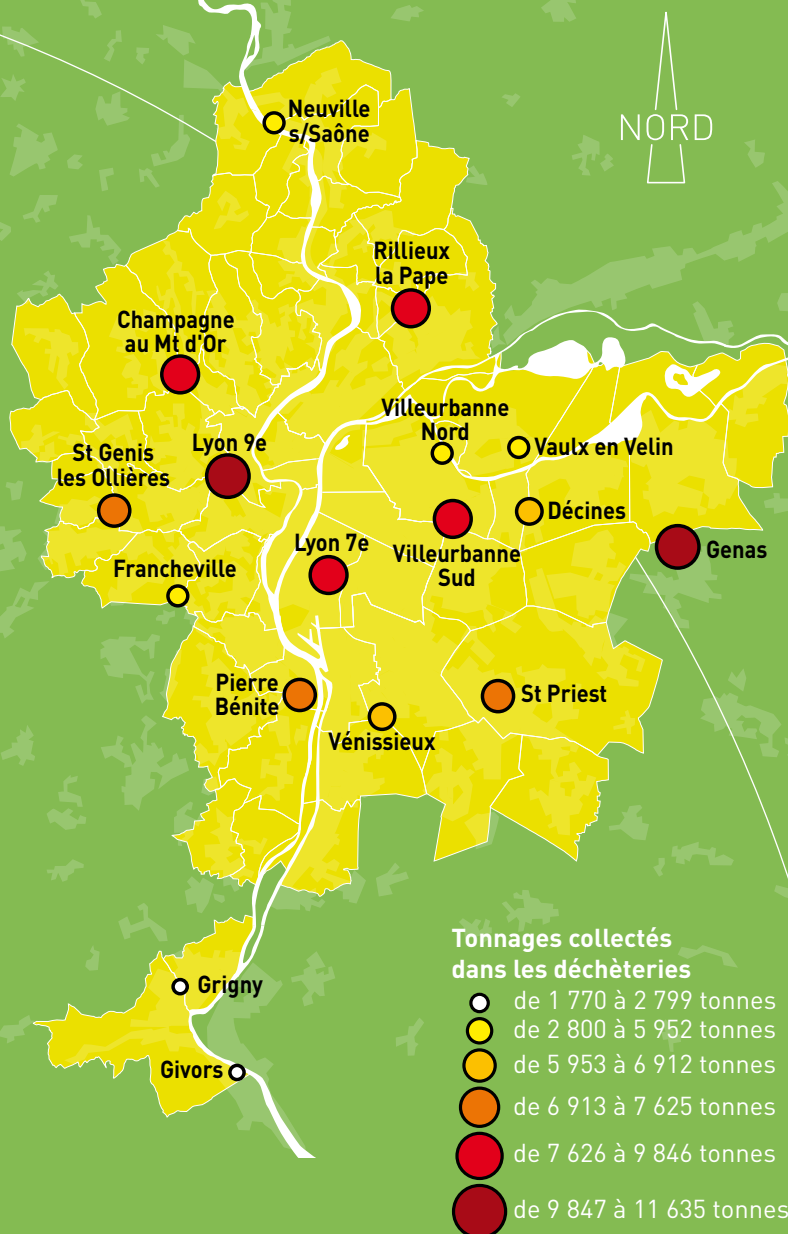
MODE DE TRAITEMENT	TYPE DE DÉCHETS	2008	2009	ÉVOLUTION 2008-2009
RECYCLAGE MATIÈRE	Cartons	3 645	4 294	17,8%
	Papiers	3 647	2 888	-20,8%
	Métaux en mélange	6 308	7 145	13,3%
	Bois	15 876	16 755 *	5,5%
	Plâtre	162	1 182	629,3%
	DDM : Huile de vidange	140	138	-1,4%
	DDM : Batteries	55	109	98,6%
	DDM : Piles	26	37	40,7%
	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	4 349	5 114	17,6%
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	DDM : Autres Déchets Dangereux des Ménages	634	829	30,8%
VALORISATION ORGANIQUE	Déchets verts	30 955	28 002	-9,5%
ENFOUISSEMENT	Gravats	26 882	27 552 **	2,5%
	Encombrants non valorisables	28 653	26 691	-6,8%
TOTAL		121 332	120 736	-0,5%

* : les déchets bois sont valorisés en matière ou en énergie pour la fabrication de panneaux de particules

** : les gravats des déchèteries ne servent plus comme matériau de couverture mais sont enfouis en CET de classe III

Afin d'améliorer le service aux usagers, le Grand Lyon poursuit à la fois le développement de son réseau de déchèteries et l'adaptation de son service :

- Mise en service de compacteurs sur les déchèteries les plus fréquentées afin d'augmenter la capacité de stockage des déchets dans les bennes à quai, de garantir au mieux l'accès du service aux usagers et de limiter l'impact environnemental lié aux transports de matériaux.
- Horaires des déchèteries de Givors et Grigny harmonisés avec ceux habituels au Grand Lyon (ouverture 6,5 jours par semaine).
- Nouveau règlement intérieur des déchèteries, approuvé en septembre 2009.
- Extension à l'ensemble des déchèteries de la collecte sélective du plâtre.
- Collecte sélective des radiographies argentiques sur toutes les déchèteries.
- Poursuite du développement d'un réseau de recycleries avec une quatrième installation à Champagne-au-Mont-d'Or qui complète celles de Villeurbanne Sud, Lyon 9 et Francheville/St-Foy-lès-Lyon. Gérées par des associations caritatives, elles permettent de récupérer des objets qui peuvent être réutilisés.
- Expérimentation de la collecte sélective d'huiles alimentaires usagées, sur les déchèteries de Décines et Champagne.
- À noter qu'un déchet apporté en déchèterie coûte 6 fois moins cher que son abandon sur la voie publique.



LES DÉCHÈTERIES DU GRAND LYON

CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

Impasse des Anciennes Vignes - 04 78 47 56 51

DÉCINES

66/68 rue Paul et Marc Barbezat - 04 78 49 35 04

FRANCHEVILLE

29 route de la gare - 04 78 59 04 32

GENAS

Rue de l'Égalité - 04 78 90 64 03

GIVORS

Z.I. de Bans - 04 78 73 08 76

GRIGNY

Lieu-dit St-Abdon - 04 72 24 12 29

LYON 7E

12 bd. de l'Artillerie - 04 72 73 46 57

LYON 9E

82 avenue Sidoine Apollinaire - 04 78 47 10 57

NEUVILLE-SUR-SAÔNE

Avenue des Frères Lumière - 04 72 08 92 75

PIERRE-BÉNITE

Chemin de la Gravière - 04 72 39 21 87

RILLIEUX-LA-PAPE

Route de Fontaines - 04 78 97 10 30

SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

2 avenue Louis Pradel - 04 78 57 16 59

SAINT-PRIEST

Rue du Mâconnais - 04 78 21 07 43

VAULX-EN-VELIN

15 rue Mendès-France - 04 78 80 71 39

VÉNISSIEUX

Rue Jean Moulin - 04 78 70 56 65

VILLEURBANNE NORD

Rue Alfred Brinon - 04 78 84 56 09

VILLEURBANNE SUD

100-110 avenue Paul Krüger - 04 78 54 78 59

HORAIRES D'OUVERTURE

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

Lundi à vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Samedi : 9h-17h

Dimanche : 9h-12h

(sauf Villeurbanne Nord)

DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

Lundi à vendredi : 8h30-12h / 13h30-18h

Samedi : 8h30-18h30

Dimanche : 9h-12h

(sauf Villeurbanne Nord)

LA COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

PRÈS D'UN TIERS DES EFFETS NÉGATIFS SUR L'ENVIRONNEMENT ÉVITÉS

La collecte des déchets dangereux des ménages (DDM) a fortement augmenté en 2009. La catégorie des peintures, enduits et vernis représente le plus gros tonnage (678 tonnes), suivi par les huiles minérales (138 tonnes), les batteries (109 tonnes) et les solvants (98 tonnes). Le vol de batteries a fortement diminué, comme l'atteste la forte progression des tonnages (+ 98 %).

En février 2009, les radiographies argentiques ont été collectées séparément par l'association Terre d'Amitié, qui les revend à une entreprise spécialisée dans leur traitement. Par ailleurs, une expérimentation a été menée sur deux déchèteries pour collecter séparément les huiles alimentaires usagées, dans un but de valorisation énergétique spécifique.

Cette forte progression des tonnages est une bonne nouvelle pour la protection de l'environnement. Les apports en déchèterie garantissent une élimination des déchets dans des filières spécialisées qui minimisent l'impact sur l'environnement. Cela évite en effet des pollutions du sol, de l'air et des eaux, dans le cas d'une élimination non conforme (abandon dans la nature, vidage dans les égouts, brûlage à l'air libre...).

	2006	2007	2008	2009	ÉVOLUTION 2008-2009
TONNAGE DDM COLLECTÉ / AN DÉCHÈTERIES	888	893	849	1 113	31,1 %
TONNAGE COLLECTÉ / AN POINTS MOBILES DDM ET SUBDIVISIONS	15	9	7	0	-100,0 %
TOTAL (T/AN)	903	902	856	1 113	30,1 %



LA COLLECTE DES DÉCHETS NON MÉNAGERS

Le Grand Lyon est compétent pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. L'article 2.3 du règlement du service public d'élimination des déchets des ménages et assimilés précise qu'un producteur non ménager a droit à la collecte et au traitement de 840 litres / semaine de ses déchets, si ces derniers sont de même qualité (composition similaire...) que ceux d'un ménage.

Pour des volumes supérieurs à 840 litres/semaine et pour des natures différentes de déchets que ceux produits par un ménage, les entreprises privées ou publiques doivent faire appel à un prestataire ou mettre en œuvre des solutions pour réduire leur production de déchets.

En 2009, comme depuis 4 ans, des actions de « limitation » ont été menées auprès de producteurs non ménagers, afin de respecter les règles décrites ci-dessus. 80 entreprises qui présentaient en moyenne plus de 10 000 litres par semaine ont été concernées. Cette limitation a permis de retirer de la collecte communautaire 667 000 litres de déchets hebdomadaires.

La réflexion entamée sur la redevance spéciale en 2008 et inscrite dans le plan d'actions déchets adopté en décembre 2007, s'est poursuivie en 2009, avec notamment l'élaboration de différents scénarios de mise en œuvre, en lien avec les réflexions dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

DES HOMMES ET DES FEMMES AU CENTRE DU DISPOSITIF D'INTERVENTION

En 2009, le programme annuel de prévention de la direction de la propreté, élaboré dans le respect de la politique « santé sécurité » du Grand Lyon, a été appliqué par l'ensemble des services de la division gestion des déchets.

Pour cela, chaque responsable de service est assisté et conseillé par un ou plusieurs préventeurs.

Ce programme porte chaque année sur des thématiques sécurité récurrentes ou particulières, indispensables pour veiller à l'application du code de travail et des réglementations en vigueur. Il s'agit notamment de procéder à :

- L'évaluation des risques pour chacun des emplois (collecte, traitement-valorisation, opérationnels et fonctionnels) afin de définir les mesures de prévention adaptées (organisation du travail, prévention technique, formation du personnel).
- La gestion de la sécurité lors des interventions confiées aux entreprises extérieures (environ 400 plans de prévention et protocoles de sécurité réalisés dans le cadre des marchés publics).
- La formation sécurité, des personnels. En 2009, par exemple, l'axe prioritaire a porté sur l'amélioration et l'intégration de la formation des nouveaux arrivants à la collecte dans le Centre de formation aux métiers de la propreté.
- L'amélioration continue de l'organisation du travail. Une démarche d'inspection externe dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité a ainsi été réalisée en 2009 par le Centre de Gestion du Rhône sur l'ensemble des services de la division. Cette mission qui a permis de proposer et mettre en œuvre des mesures d'amélioration des situations de travail sera poursuivie en 2010.



LA COMMUNICATION

PAR L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION, PRÉPARER UN AVENIR PLUS SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

En 2009 la politique de communication de la direction de la propreté s'est appuyée sur les valeurs humaines de solidarité, de proximité et d'entraide. Soutien du plan d'action stratégie déchets 2007-2017, elle a déployé une batterie d'actions et de supports innovants, à destination de toutes les cibles... objectifs atteints !

QUAND L'ÉVÉNEMENTIEL Promeut UN AVENIR MEILLEUR

La présence de la direction de la propreté sous forme de stand relaie « les bons gestes de tri », à la foire de Lyon, demeure un lieu majeur pour responsabiliser chacun, petits et grands, au respect de son cadre de vie. Première édition d'un événement collectif dans les communes, la « FAITES DE LA PROPRETÉ », en juin 2009, a donné l'occasion aux acteurs du grand Lyon, cantonniers, éboueurs, de rencontrer les usagers, d'échanger et partager divers aspects (souvent inconnus !) de leurs métiers

GESTE DE TRI ET SOLIDARITÉ

Le Grand Lyon s'engage depuis de nombreuses années dans le geste de solidarité avec la Ligue contre le Cancer. Par le biais d'une convention, le Grand Lyon verse chaque année une participation financière. Le montant versé correspond à la revente du verre collecté l'année précédente (23 582 t en 2008) dans les silos situés sur son territoire. Ainsi, en 2009, l'association a bénéficié de 71 958 € de la part du Grand Lyon (au titre des quantités de verre collectées en 2008). En 2009, une nouvelle action alliant geste de tri et solidarité a vu le jour avec ECOFOLIO et l'association française de myopathie (AFM). Une vaste collecte de vieux papiers a été mise en place à l'occasion du Téléthon, début décembre 2009. Cette action de solidarité a remporté un succès médiatique et populaire indéniable. Ce ne sont pas moins de 26 communes qui ont ainsi pu, ensemble, collecter 410 tonnes de papier (soit une fois et demi la hauteur du Mont Blanc) pour permettre de remettre un chèque de 29 520 euros à l'association française de myopathie.

DÉFILÉ DES ÉTUDIANTS
DE SUP DE MODE - 28 MAI 2009
SALON DE L'HÔTEL DE VILLE.



TÉLÉTHON 2009

**DONNEZ
DU POIDS
À LA
RECHERCHE**

**COLLECTE
EXCEPTIONNELLE
DES
PAPIERS**
LES 4 ET 5 DÉCEMBRE



RÉSERVEZ ET RECYCLEZ VOS ANNUAIRES, MAGAZINES, CATALOGUES, PROSPECTUS...

PLUS D'INFOS → www.grandlyon.com/proprete ou www.ecofolio.fr

TRI DES DÉCHETS
TRANSFORMONS L'ESSAI

Téléthon
4 et 5 décembre 2009

SCOOP

SRRA

eco folio

GRANDLYON
communauté urbaine

DES RÉPONSES ADAPTÉES À CHAQUE USAGER EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Écoute et réactivité sont deux qualités mises en place pour répondre au mieux aux attentes et besoins des grands lyonnais. En 2009, ce ne sont pas moins de 1818 courriers électroniques qui ont été envoyés pour informer, rassurer, prévenir tout un chacun. Et lorsque le Grand Lyon a mis en place une collecte sélective 2 fois par semaine pour que les habitants de Villeurbanne et Lyon puissent trier mieux et plus, une batterie importante d'outils de communication a été conçue en reprenant le slogan : Tri des déchets : transformons l'essai !

DES EFFORTS SALUÉS PAR LA PROFESSION ET LES ÉLUS : LE PRIX NATIONAL ECOTOP 2009 ET CELUI DES INTERCONNECTÉS 2009

Les efforts du Grand Lyon en matière d'élimination des déchets ménagers ont été récompensés par le trophée national ECOTOP 2009 à Paris, remis par Éco-Emballages et le Président de l'association des maires de France. Ce prix salue l'ensemble des actions d'optimisation mises en œuvre depuis quelques années et l'implication grandissante de toutes et de tous, pour réduire les volumes de déchets produits et mieux les valoriser. Le sens de l'innovation du Grand Lyon et sa capacité à accompagner les changements ont été reconnus en 2009 par l'attribution du trophée des interconnectés remis à Lyon pour le projet d'optimisation de la collecte des déchets, par un outil d'informatique embarquée (Galimède), équipant la flotte de benne à ordures de la communauté et le parc de véhicules du nettoyage.

L'UTILISATION OPTIMALE D'UN OUTIL D'ÉCHANGES AVEC LES COMMUNES

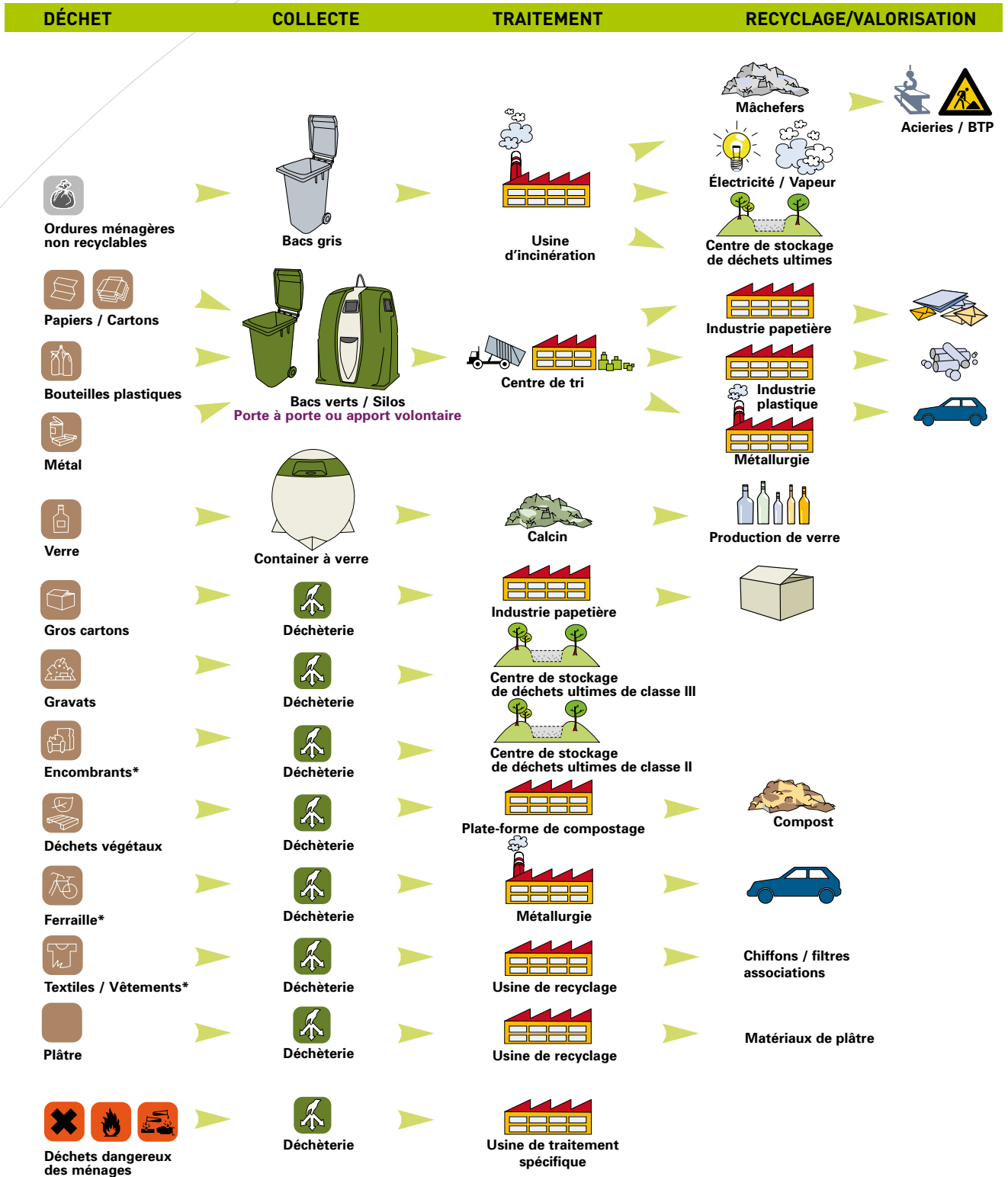
Pour informer, mobiliser, échanger avec les 57 communes et les 9 arrondissements de Lyon, le service communication - marketing a utilisé de manière optimale et grandissante l'extranet GRAND LYON TERRITOIRES. La multiplication des contacts, des articles diffusés grâce à ce réseau d'information souple et rapide... permet aussi, par la dématérialisation des supports, d'éviter la production de déchets !

LA RESPONSABILITÉ PARTAGÉE AVEC LES JEUNES PUBLICS

Que ce soit par l'organisation de visites de centre de tri (5778 scolaires en 2009) ou les animations (177 au total), l'information et l'éducation aux bons gestes de tri passent d'abord par le terrain. Outil pédagogique par excellence, le guide éducatif diffusé à 962 interlocuteurs ciblés a permis de relayer auprès des jeunes publics un message adapté, responsable et professionnel. 406 livrets ressources ont été distribués et 703 jeux de « la course au tri ». Par une présence au plus près des jeunes et de nos concitoyens, le service communication - marketing permet d'accompagner les nécessaires évolutions des comportements.



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



* Quatre recycleries gérées par deux associations caritatives (Notre Dame des Sans-abri et l'Armée du Salut) permettent de mettre à disposition une partie de ces objets à l'attention des associations caritatives.

LES CENTRES DE TRI : PRÉ TRAITEMENT

PRINCIPE

Après leur collecte, les emballages plastiques, boîtes aluminium ou acier, cartons et journaux/magazines sont transportés jusqu'aux centres de tri. Les déchets collectés sont alors séparés par matière, mis en balles, puis expédiés vers des filières de recyclage. Les refus de tri sont orientés vers une filière de valorisation énergétique ou enfouis.

En 2009, 2 centres de tri ont accueilli les déchets ménagers du Grand Lyon :

- Rillieux-la-Pape (Société Véolia) : 30 988 tonnes
- Saint-Fons (Société Nicollin) : 30 495 tonnes

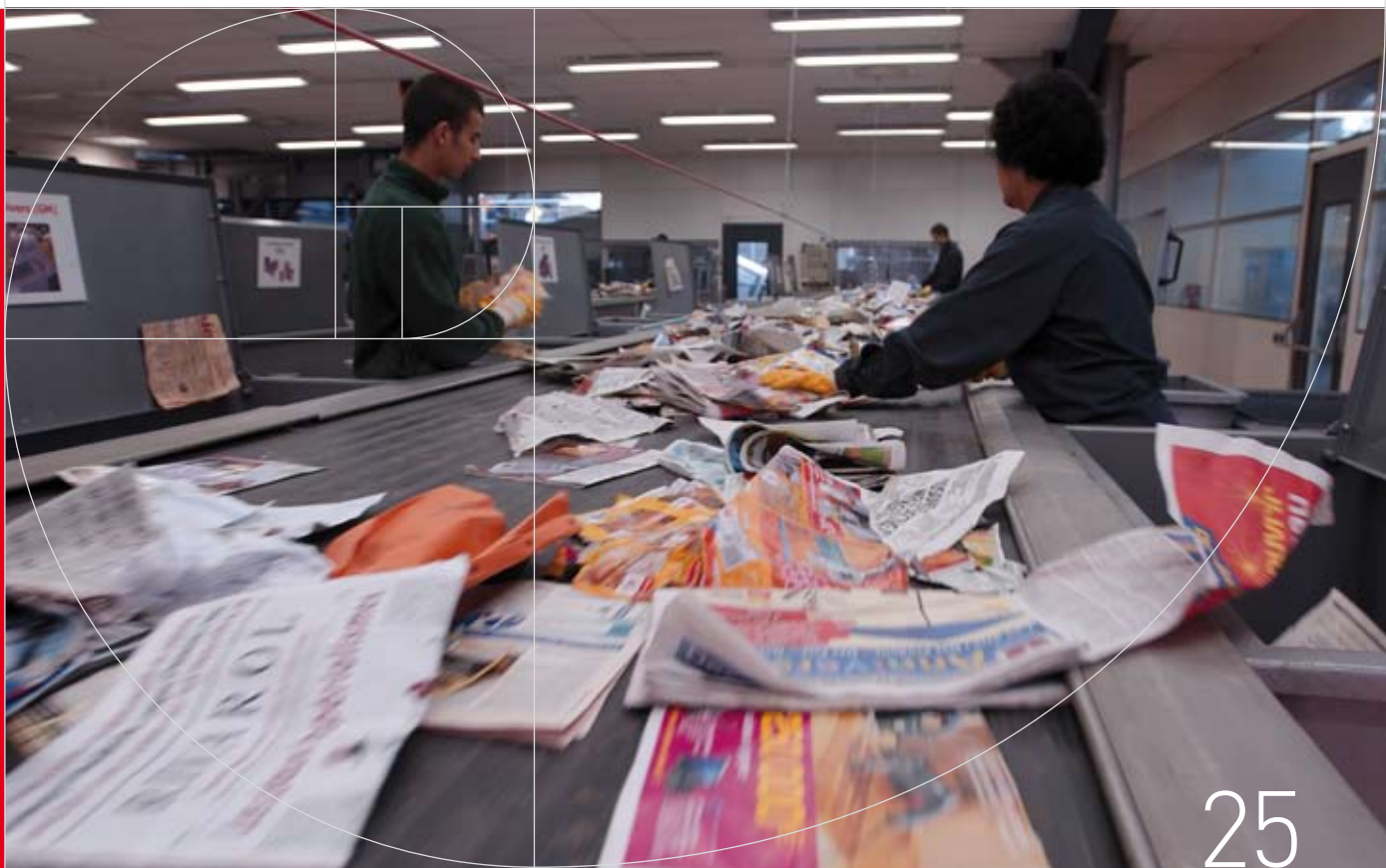
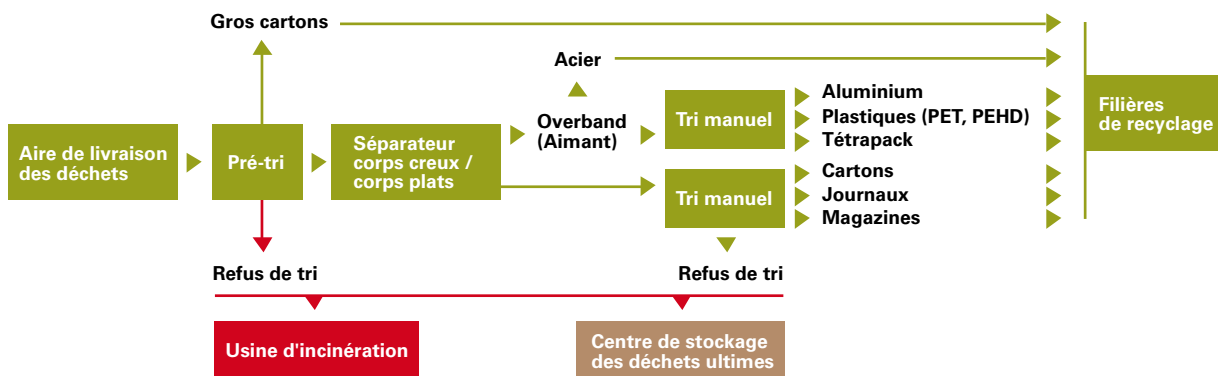
→ SOIT **61 483** TONNES DE DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE POUR 43 994 TONNES RECYCLÉES.

RÉSULTATS (EN TONNES)

Stock fin 2008	- 350 t
Quantité recyclée	43 994 t
Refus de tri	16 821 t
Stock fin 2009	318 t

Le taux de refus en 2009 est de 27,7 %. Il a connu une légère hausse par rapport à 2008, dans un contexte difficile de renforcement de la qualité exigée par certaines filières.

FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE TRI



LE RECYCLAGE

UN TAUX EN PROGRESSION

Le recyclage des déchets a atteint 113 642 tonnes en 2009, soit 2,8 % de plus qu'en 2008. Rapporté à l'ensemble des 523 621 tonnes de déchets ménagers et assimilés, cela représente un taux de recyclage de 21,7 %. Les matériaux recyclés supplémentaires proviennent essentiellement des déchèteries (+ 3 400 tonnes) et dans une plus faible mesure des emballages triés en centre de tri de la collecte

sélective, en particulier les cartons (+ 1 600 tonnes) et les plastiques (+ 300 tonnes).

En y ajoutant le compostage, on obtient le taux de valorisation matière et organique de 27 % en 2009. Le Grenelle de l'Environnement fixe un objectif de 35 % en 2012, puis 45 % en 2015 de déchets ménagers valorisés matière et organique.

LA PROVENANCE DES MATÉRIAUX

	DÉCHÈTERIES	SILOS VERRE	CENTRES DE TRI	ISSU DE L'INCINÉRATION	DÉPÔTS SAUVAGES	AUTRES COLLECTES	TOTAL (TONNES)
VERRE		24 097	60				24 157
CARTONS ET BRIQUES	4 294		9 356			0,28	13 650
BRIQUES ALIMENTAIRES			457				457
PAPIER	2 888,2		30 318			8,08	33 214
ACIER			934	7 096			8 030
ALUMINIUM			80	655			735
PLASTIQUE			2 776				2 776
BOIS	16 755				61,92	3,06	16 820
MÉTAUX EN MÉLANGE	7 145				37		7 182
PLÂTRE	1 181,5						1 182
PILES	37						37
BATTERIES	109						109
HUILES DE VIDANGE	138						138
DEEE	5 114		13		28,13		5 155
TOTAL (TONNES)	37 662	24 097	43 994	7 751	127	11	113 642

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RECYCLAGE

	Gisement Estimé de déchets recyclables * en Kg/hab.	Quantité recyclée en 2006	Quantité recyclée en 2007	Quantité recyclée en 2008	Quantité recyclée en 2009	Performance 2009 par rapport au gisement	Évolution des quantités produites entre 2008 et 2009**	Objectif Grand Lyon pour 2010 (barème D)		Objectif Grand Lyon pour 2012 (Grenelle 1)	
	kg/hab.	kg/hab.	kg/hab.	kg/hab.	kg/hab.	kg/hab.	kg/hab.	kg/hab.	%	kg/hab.	%
EMBALLAGES EN CARTON ET BRIQUES ALIMENTAIRES	18	8,01	8,21	9,08	11,22	62 %	23,6 %	8,7	48,3 %	15	83,3 %
dont carton collecte sélective	-	5,38	5,18	5,93	7,44	-	25,5 %				
dont briques alimentaires	-	0,24	0,23	0,24	0,36	-	50,0 %				
dont cartons déchèteries	-	2,39	2,80	2,91	3,42	-	17,5 %				
soutenu par Éco-Emballages		0,94	1,81	1,94	0,00	-					
non soutenu		1,45	0,99	0,97	3,42	-					
PLASTIQUES	19	1,86	1,79	1,95	2,21	12 %	13,3 %	3	15,8 %	6	31,6 %
ACIER	6,4	3,96	3,75	4,04	6,38	100 %	57,9 %	7	109,4 %	6	93,8 %
dont issu de la collecte sélective	-	0,59	0,59	0,63	0,74	-	17,5 %				
dont extrait des mâchefers	-	3,37	3,16	3,41	5,64	-	65,4 %				
ALUMINIUM	0,9	0,40	0,45	0,30	0,58	64 %	93,3 %	0,44	48,9 %	0,7	77,8 %
dont issu de la collecte sélective	-	0,04	0,04	0,04	0,06	-	50,0 %				
dont extrait des mâchefers	-	0,36	0,41	0,26	0,52	-	100,0 %				
VERRE	45	18,02	18,01	18,82	19,22	43 %	2,1 %	24	53,3 %	30	66,7 %
FIBREUX	35	27,79	29,43	29,38	26,42	75 %	-10,1 %	30	85,7 %	30	85,7 %
dont journaux-magazines	-	12,77	15,13	16,65	14,91	-	-10,5 %				
dont gros de magasin	-	12,49	11,40	9,98	9,21	-	-7,7 %				
dont papier déchèteries	-	2,53	2,90	2,75	2,30	-	-16,4 %				
TOTAL DES DÉCHETS RECYCLÉS	124,3	58,59	60,65	62,60	66,03	53 %	5,5 %	73,14	59 %	87,7	71 %

* Données utilisées par Éco-Emballages depuis 2002.

** Les résultats 2008 sont calculés à partir du recensement de la population 2006 et ceux de 2009 par rapport au recensement 2007. L'objectif « déchets » de la loi Grenelle 1 fixe le taux de recyclage des déchets d'emballages à 75 % pour 2012.

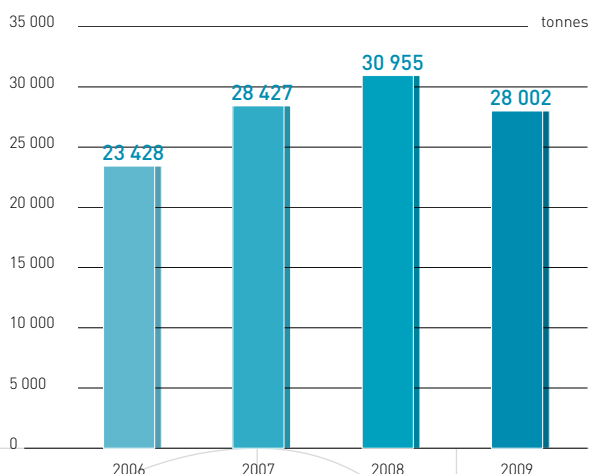
LE COMPOSTAGE

DES MESURES ET DES AIDES AMBITIEUSES

LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

Les déchets végétaux (feuilles, branches, tontes) apportés par les ménages en déchèterie sont transportés vers des plates-formes de compostage, situées à Ternay et à Décines. Le compostage est un procédé contrôlé de transformation par des micro-organismes, en présence d'oxygène, de matières fermentescibles en un résidu organique stabilisé : le compost. À partir de 28 000 tonnes de déchets végétaux réceptionnés, la production de compost s'élève à environ 10 000 tonnes, vendues aux agriculteurs, entreprises d'entretien d'espaces verts mais aussi à des particuliers en jardinerie (souvent sous forme de terreau, par ajout de tourbe).

ÉVOLUTION DES TONNAGES DEPUIS 2006



En 2009, le tonnage de déchets verts traités diminue d'environ 10%. En effet, l'année 2009 se situe en France métropolitaine au neuvième rang des années les plus chaudes depuis 1900, avec une température moyenne supérieure à la normale de 0,8 °C. De plus, les précipitations ont été globalement déficitaires sur le pays, avec des cumuls annuels ne représentant parfois que 70 à 80% des valeurs normales. L'impact sur le développement des végétaux a donc été significatif.



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Conformément aux exigences du plan départemental d'élimination des déchets de 2003 et dans le cadre de l'action 1 du plan d'actions stratégiques de la gestion des déchets 2007-2017 de la Communauté urbaine de Lyon, une action de promotion du compostage individuel a été mise en place.

Cette opération a pour but de promouvoir le geste du compostage en participant financièrement à l'achat du silo à compost pour les personnes résidentes soit en habitat pavillonnaire ou en rez-de-jardin, soit en participant à un jardin familial. (Objectif : équipement de 13% de l'habitat pavillonnaire en composteur individuel).

Elle a également permis d'organiser sur le territoire des réunions d'information et des sessions de formations permettant aux grandlyonnais l'acquisition de bons réflexes en terme de compost.

95% des communes du Grand Lyon y ont participé entre 2004 et 2009. La première phase s'est déroulée en 2004-2005 et a permis l'accompagnement de 5 communes pilotes. Puis, le Conseil Communautaire a délibéré, le 2 mai 2006, l'extension de l'opération à l'ensemble des communes du Grand Lyon. Cette dernière s'est déroulée en 3 phases entre 2006 et 2008.

RÉSULTATS

En 2009, les communes de phase 1 et de phase 2, qui avaient initié leur opération en 2006 et 2007 et qui n'avaient pas atteint l'objectif d'équipement des 13% de l'habitat pavillonnaire au bout des 18 mois de durée initiale, pouvaient, si elles le souhaitaient, poursuivre pour une année supplémentaire cette action de promotion (délibération du 24 septembre 2008).

Au total ce sont 4 243 composteurs qui ont été financés soit un détournement estimé au maximum à 350 tonnes de déchets fermentescibles de la collecte communautaire.

L'année 2009 a également été marquée par la réalisation d'une enquête d'évaluation de l'opération. Elle s'est réalisée auprès de 1 000 foyers ayant fait l'acquisition d'un composteur. Cette évaluation a permis d'une part de connaître les habitudes des grands Lyonnais en terme de compost, et d'autre part d'analyser l'action mise en œuvre par la direction de la propreté. 666 grands Lyonnais ont répondu à l'enquête, soit un taux de retour conséquent de 67%.

En terme de bilan, il ressort de l'enquête que 54% des personnes interrogées ont démarré le compostage grâce à l'opération du Grand Lyon. Le reste compostait déjà, majoritairement en tas.

Pour 2010, le dispositif d'aide sera étendu à l'habitat vertical.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

FILIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS PAR VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : LE CHOIX DU GRAND LYON

Le Grand Lyon possède deux centres de valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, qui ont été mis en service en 1989. L'un est situé dans le 7^e arrondissement de Lyon, dans le quartier de Gerland (usine Lyon Sud), propriété du Grand Lyon et exploité en régie. L'autre se trouve sur la commune de Rillieux-la-Pape (usine Lyon Nord), exploité par la société Valorly (SITA - Suez Environnement), dans le cadre d'une délégation de service public. Ces usines ont toutes deux respecté l'échéance réglementaire du 28 décembre 2005, définie par l'arrêté du 20 septembre 2002, qui a imposé 190 obligations et normes nouvelles, dans les domaines des rejets liquides et atmosphériques des usines d'incinération, et dans leur mode d'exploitation. Au total, le Grand Lyon a investi 57 millions d'euros dans ces deux installations.

Les émissions polluantes ont encore été réduites et le Grand Lyon a décidé d'aller au-delà de la norme imposée de 200 mg/Nm³ pour les oxydes d'azote (NOx) en retenant une technologie performante permettant de garantir un rejet à la cheminée inférieur à 80 mg / Nm³. Ce seuil a été retranscrit dans les arrêtés préfectoraux respectifs à chaque site.

Les rejets atmosphériques enregistrés en 2009 pour l'usine de Lyon sud sont récapitulés dans le tableau ci-contre. Sur cette usine, le panache de vapeur à la cheminée est en outre fortement atténué, et devient même invisible à l'œil nu, dès que la température extérieure devient clémente (12 °C), concourant à améliorer l'environnement visuel de la ville.

Ces rejets atmosphériques et aqueux produits par les deux usines d'incinération du Grand Lyon font l'objet d'une surveillance en continu de leurs émissions atmosphériques. Les résultats sont adressés mensuellement à la Préfecture.

L'usine Lyon Nord est certifiée ISO 14001 (système de management environnemental) depuis 1997. La Direction de la propreté a décidé d'initier un processus de certification identique sur l'usine Lyon Sud qui devrait aboutir en 2010.

Le schéma ci-contre présente le procédé industriel en place à l'usine Lyon sud : les équipements de dernière génération apparaissent en couleur, les autres en orangé étant antérieurs à 2005. Le procédé industriel de l'usine Lyon nord est identique à quelques détails près.



REJET ATMOSPHÉRIQUE 2009 - CENTRE DE VALORISATION LYON SUD

PARAMÈTRES	UNITÉ VALEUR EXPRIMÉE EN MOYENNE JOURNALIÈRE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'AUTORISATION DU 27/10/2004	MOYENNES PAR JOUR
TSP (POUSSIÈRES TOTALES)	mg/Nm ³	10	2,33
COVNM (COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS NON MÉTHANIQUES)	mg/Nm ³	10	0,73
HCI (CHLORE ET COMPOSÉS INORGANIQUES)	mg/Nm ³	10	1,16
HF (FLUOR ET COMPOSÉS INORGANIQUES)	mg/Nm ³	1	0,03
SOX (OXYDES DE SOUFRE)	mg/Nm ³	50	0,66
NOX (OXYDES D'AZOTE)	mg/Nm ³	80	53,97
CO (MONOXYDE DE CARBONE)	mg/Nm ³	50	13,6
DIOXINES ET FURANES	ng i-TEQ\Nm ³	0,1	0,004
CD+TL (CADMIUM ET THALLIUM)	mg/Nm ³	0,05	0,006
HG (MERCURE)	mg/Nm ³	0,05	0,020
AUTRES MÉTAUX LOURDS	mg/Nm ³	0,5	0,118

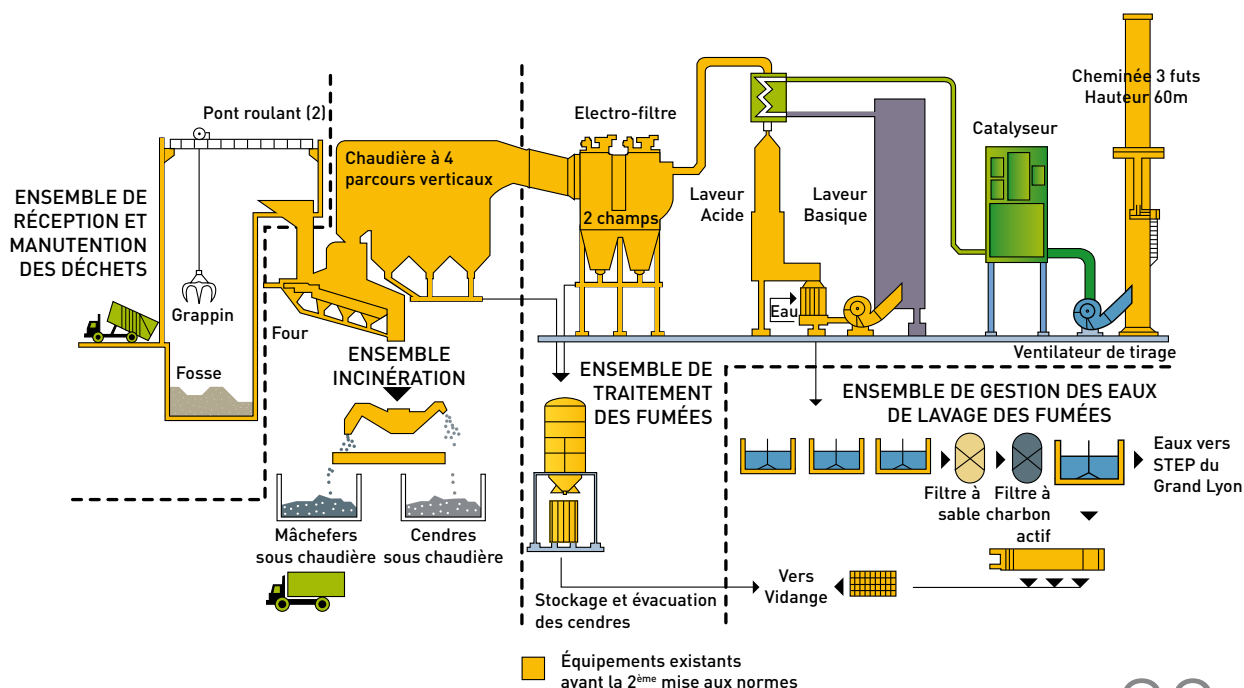
Concentrations (Calculées à partir des contrôles réglementaires). Résultats ramenés sur gaz sec à 11% d'O₂.

LES DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS POUR INCINÉRATION EN 2009 : BILAN ENTRÉES ET SORTIES

	2006	2007	2008	2009	ÉVOLUTION 2008-2009
LYON SUD	227 025	221 610	227 033	221 702	-2,3%
LYON NORD	134 247	142 206	147 900	141 274*	-4,5%
BOURGOIN-JALLIEU		24	4 814	2 641	
TONNAGE TOTAL	361 272	363 840	379 747	365 617	-3,7%

* Le tonnage n'inclut pas les détournements depuis l'usine Lyon Nord vers d'autres sites de traitement (5 807 t)

LE PROCESS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE L'USINE DE LYON-SUD



En 2009, 365 617 tonnes de déchets ont été réceptionnées pour être valorisées énergétiquement dans les deux usines d'incinération des ordures ménagères de la Communauté urbaine de Lyon dont 221 702 tonnes à Lyon Sud et 141 274 tonnes à Lyon Nord.

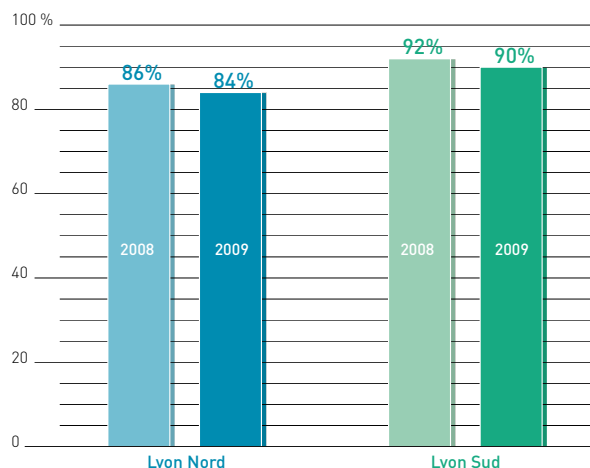


Sur l'usine **Lyon Sud**, l'année 2009 a permis la réalisation d'importants travaux de rénovation justifiés par 20 années d'activités de l'installation. Ces travaux sont accompagnés, quand cela est possible, d'adaptations visant à améliorer les performances de l'existant. Ainsi, la plus grosse turbine à vapeur de l'usine (produisant de l'électricité) a subi une révision majeure, avec changement à neuf de certaines pièces constitutives, arrivées en limite d'usure. La progression du rendement énergétique, ainsi obtenue, a permis de presque maintenir une production électrique équivalente à celle de 2008 malgré 7 semaines de chantier et une diminution des quantités de déchets traités. Au niveau du chauffage urbain, le volume de chaleur fourni par l'incinération des déchets se maintient largement à son niveau précédent, se rapprochant de l'objectif des 200 000 MWh annuels.

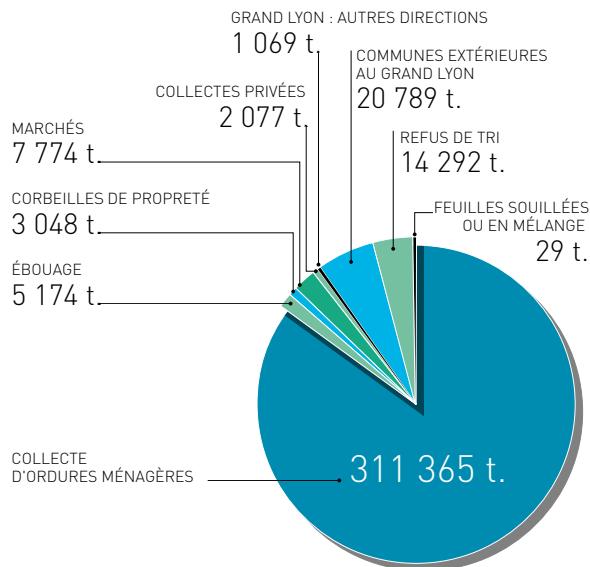


Du côté de l'usine **Lyon Nord**, le déploiement de l'avenant 10 contractuel au 1er janvier 2007 se poursuit, notamment avec le détournement de déchets à la charge du délégataire en cas d'arrêts imprévus. Le tonnage pris en charge par le délégataire avoisine l'objectif de capacité de traitement sur site (150 000 tonnes) mais inclus 5 807 tonnes détournées depuis son site, suite à des dysfonctionnements techniques importants sur le 1^{er} semestre. La situation a été contrebalancée par une continuité de fonctionnement sur la deuxième partie de l'année. Le renforcement de la maintenance préventive, associé à la migration d'une approche purement financière à une approche plus technique restent d'actualité et constituent un enjeu majeur dans la réalisation de ce contrat qui est arrivé au 2/3 de sa vie.

TAUX DE DISPONIBILITÉ DES USINES



ORIGINE DES DÉCHETS



MÂCHEFERS PRODUITS EN 2009 (EN TONNES)

	LYON SUD	LYON NORD	TOTAL
TONNAGE ACIER EXTRAIT DES MÂCHEFERS EN CENTRE DE VALORISATION	2 857	2 280	5 137
TONNAGE DE MÂCHEFERS ENVOYÉS AUX PLATEFORMES DE MATURATION	48 644	29 105	77 749
TONNAGE DES MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX EXTRAITS SUR LES PLATEFORMES DE MATURATION	1 577	1 037	2 614
TONNAGE DES MÂCHEFERS VALORISÉS EN SOUS COUCHE ROUTIÈRE	47 067	28 068	75 135

En 2009, 6 935 tonnes de déchets ultimes (cendres d'électrofiltres et de chaudières, et gâteaux de filtration des stations de traitement physico-chimique des effluents) issus des centres de valorisation énergétique ont été orientées vers le Centre de Stockage de Déchets Ultimes de classe I de Vaivre (Haute Saône).

Les mâchefers d'incinération subissent sur site une première extraction de métaux ferreux. Ils sont ensuite dirigés vers deux plateformes de maturation pour en extraire les métaux ferreux résiduels, non ferreux et même précieux, et les préparer à la valorisation en achevant la dégradation de la matière organique à l'air libre. De l'usine à la destination finale en sous-couche routière, la traçabilité est assurée grâce à un plan d'assurance qualité.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE RÉSULTATS 2009

Les usines d'incinération produisent de la vapeur surchauffée à plus de 350 °C et 40 bars. L'énergie de cette vapeur est mise à profit pour faire tourner des turbines de production électriques et surtout réchauffer l'eau circulant dans les réseaux de chauffage urbain (réseau Lyon-Villeurbanne pour l'usine Lyon Sud - 3^e réseau français avec 55 000 équivalents logements raccordés - et réseau



de Rillieux-la-Pape pour l'usine Lyon Nord). L'usine Lyon sud approvisionne ainsi à hauteur de 50 % les besoins du réseau de chauffage urbain de Lyon-Villeurbanne et assure seule la production d'eau chaude sanitaire durant la période estivale.

En 2008, le calcul du taux de valorisation énergétique a été modifié et aligné sur le calcul défini par la circulaire liée à la nouvelle TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) sur les tonnages incinérés et applicable au 1^{er} janvier 2009.

Le niveau de performance énergétique de l'usine Lyon Sud > 60%, couplé avec une valeur des rejets d'oxyde d'azote (NOX) < à 80 mg/Nm³, permet à cet équipement industriel de répondre aux critères ouvrant droit au maximum de réduction sur le barème de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) appliquée à chaque tonne de déchets incinérés. L'usine de Lyon Nord bénéficie également de cette minoration en associant deux des trois critères de performance : la valeur de rejet des oxydes d'azote < à 80 mg/Nm³ et sa certification Iso 14001.

Afin de renforcer ses capacités à atteindre au moins deux des trois critères de performance retenus pour bénéficier du taux réduit de TGAP, l'usine Lyon Sud s'est fixée comme objectif de parvenir à la certification environnementale ISO 14001 de son site en 2010

		USINE LYON SUD	USINE LYON NORD
ORDURES MÉNAGÈRES (TONNES)			
Pour Incinération		221 702	147 081
Incinérées	T	221 261	140 275
VAPEUR D'EAU PRODUITE (TONNES)		579 342	346 587
ÉNERGIE THERMIQUE (MWH)			
Total énergie thermique produite	Ethp	227 252	81 763
Vente chauffage urbain (Elvya)		195 312	81 763
Réseau vapeur		31 940	0
TOTAL ÉNERGIE THERMIQUE ACHETÉE	Etha	0	0
ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (MWHÉ)			
Électricité totale produite	Eep	46 401	30 167
Électricité vendue EDF		18 337	14 934
Électricité autoconsommée		28 064	15 232
ÉLECTRICITÉ ACHETÉE EDF	Eea	2 267	2 708
GAZ NATUREL (MWH PCI*)			
Total gaz naturel consommé	Eca	19 340	15 049
Consommé par les fours		2 057	3 878
Consommé par le traitement des fumées		17 283	11 171
PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE**	Pe	67,5 %	44,9 %

* Facteur de correction utilisé: PCI/PCS = 0,9

** Calculé selon la formule précisée dans la circulaire 09-030 du 30 mars 2009 publié au Bulletin officiel des douanes le 30 mars 2009 :

Pe = [(2,6xEep+1,1xEthp)-(2,6xEea+1,1xEtha+Eca)]/(2,3xT)

LE TRAITEMENT EN CENTRE DE STOCKAGE DE DÉCHETS ULTIMES (CSDU)

UNE DIMINUTION PROGRESSIVE, CONFORMÉMENT AU GRENELLE

Les déchets collectés par la Communauté urbaine de Lyon sont traités dans différentes installations.

En sortie de ces traitements, il reste une part de déchets enfouie en Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU).

En 2009, 14 % des déchets traités ont été enfouis.

Ces quantités ont diminué de 2 % entre 2008 et 2009.

L'un des objectifs du Grenelle de l'environnement est de diminuer de 15 % d'ici 2012 la part des déchets enfouis et incinérés.

La Communauté urbaine de Lyon possède deux centres de stockage pour les déchets non dangereux (classe II) : l'un est situé à Rillieux la Pape et fermé depuis 2004, l'autre situé à Genas. Les autres déchets enfouis sont, selon leur nature, dirigés dans des installations privées. L'augmentation du tri permet de réduire la part enfouie. Ainsi, la mise en place d'une benne dédiée dans chaque déchèterie a permis en 2009 de valoriser 1 182 tonnes de plâtre qui étaient auparavant enfouies à Genas.

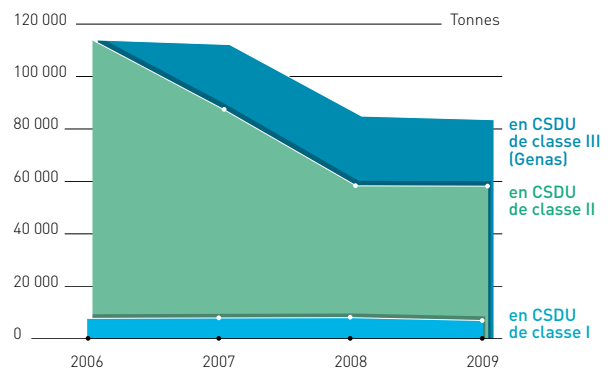
CSDU SITUÉ À GENAS

En 2009, ce site a accueilli 25 200 tonnes de gravats issus des déchèteries, auxquels on a ajouté 168 tonnes en provenance des autres directions du Grand Lyon soit 25 368 tonnes. Depuis le 31 décembre 2005, le site a changé de statut, il est ainsi passé de classe II (enfouissement des encombrants et déchets inertes issus des déchèteries), à classe III (enfouissement des déchets ultimes inertes uniquement). Il n'accueille dorénavant que des gravats. Pour information, 2352 tonnes de gravats issus de la déchèterie de Givors ont été enfouies en CSDU privés de classe II (Nicollin à St Romain en Gal).

CSDU SITUÉ À RILLIEUX-LA-PAPE

Le CSDU situé à Rillieux la Pape n'accueille plus de déchets depuis fin 2004. La végétalisation des dernières zones s'est poursuivie en 2009. Le site est passé en phase de post-exploitation en 2007 ; il fait depuis l'objet d'un suivi régulier. La mise en place de servitudes d'utilité publique depuis 2006 permet de garantir l'intégrité du service.

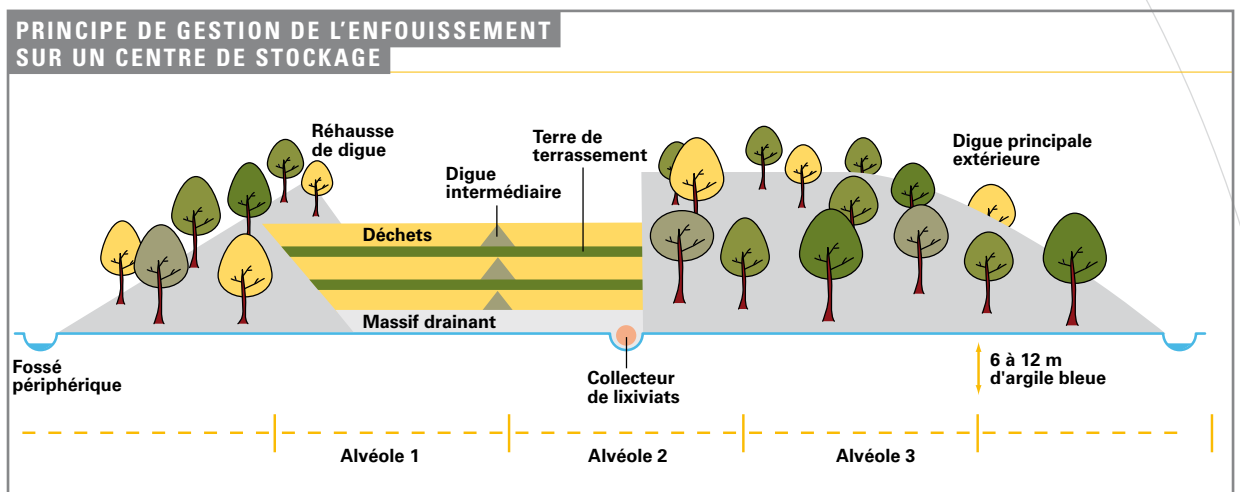
QUANTITÉ DE DÉCHETS STOCKÉS EN CSDU



ENFOUISSEMENT RÉCENT (CSDU DE GENAS)



	2006	2007	2008	2009	Évolution 2008-2009
TOTAL DES DÉCHETS STOCKÉS	113 947	112 201	84 922	83 590	-2 %
EN CSDU DE CLASSE I	7 757	7 908	8 035	6 935	-14 %
EN CSDU DE CLASSE II	106 190	79 375	50 276	51 287	2 %
dont CSDU Genas	35 880	0	0	0	0 %
dont CSDU Rillieux	0	0	0	0	
dont CSDU privés	70 310	79 375	50 276	51 287	2 %
EN CSDU DE CLASSE III (GENAS)	0	24 918	26 611	25 368	-5 %



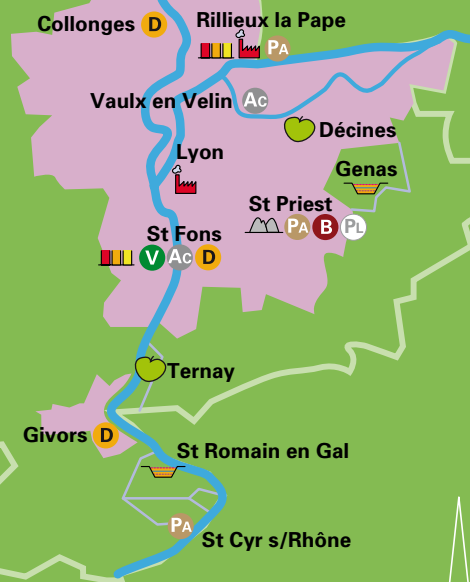
VÉGÉTALISATION



LES SITES DES TRAITEMENTS DES DÉCHETS	VILLE	DÉPARTEMENT	TONNAGES 2009
INCINÉRATION			
Usine d'incinération Lyon Nord	Rillieux la Pape	Rhône	141 274
Usine d'incinération Lyon Sud	Lyon 7	Rhône	221 702
Usine d'incinération de Bourgoin Jallieu	Bourgoin Jallieu	Isère	2 641
COMPOSTAGE			
Plate-forme de compostage MSE	Décines	Rhône	15 614
Plate-forme de compostage COVALE	Ternay	Rhône	13 732
MATURATION DU MÂCHEFER			
Plate-forme de maturation Moulin TP	Bourgoin Jallieu	Isère	43 104
Plate-forme de maturation Perrier TP	Saint Priest	Rhône	34 645
CENTRE DE STOCKAGE DE DÉCHETS ULTIMES			
Centre de stockage de déchets ultimes à Genas	Genas	Rhône	25 368
Centre de stockage de déchets ultimes de Ecospace (Classe I)	Vaivre et Montoille	Haute Saône	6 935
Centre de stockage de déchets ultimes de Satrod	Roche la Molière	Loire	8 337
Centre de stockage de déchets ultimes de MOS Satolas	Satolas	Isère	4 670
Centre de stockage de déchets ultimes de Nicollin	Saint Romain en gal	Rhône	4 304
Centre de transfert NICOLLIN vers CSDU	Saint Fons	Rhône	6 637
Centres de transfert MOS vers CSDU		Rhône	27 339
CENTRE DE TRI			
Centre de tri NICOLLIN	Saint Fons	Rhône	30 495
Centre de tri VEOLIA	Rillieux la Pape	Rhône	30 988
VERRE			
Guerin (plateforme de stockage avant départ filière)	Saint Fons	Rhône	24 157
0-I Manufacturing France. Usine de recyclage du verre (Guerin + stock)			
Usine de LABEGUDE	Labegude	Ardèche	
Usine de recyclage du verre de Béziers	Béziers	Hérault	
Usine de recyclage du verre de Veauche	Veauche	Loire	
PAPIERS ET CARTONS			
Papeteries Emin Leydier (recyclage des cartons d'emballages issus de la collecte sélective et des déchèteries et papier issu de la CS)	Saint Vallier	Drôme	11 023
Centre de traitement Paprec (recyclage des gros cartons et des papiers collectés en déchèteries et papier issu de la collecte sélective)	Saint Priest	Rhône	7 938
Filières agréée REVIPAC pour la reprise des Emballages liquides ménagers			457
NICOLLIN (papier issu de la collecte sélective)			3 219
centre de traitement RCP (carton issu des déchèteries)	Saint Cyr	Rhône	29
Papeterie N.S. GOLBEY (papier issu de la collecte sélective)	Golbey	Vosges	15 058
UPM (papier issu de la collecte sélective)	Grand Couronne	Seine maritime	24
VEOLIA RECYCLING (papier issu de la collecte sélective)			4 288
EPR European paper Recycling (papier issu de la collecte sélective)	Rillieux la Pape	Rhône	5 285
ACIERS			
Purfer (conditionnement des ferrailles collectées en déchèteries)	Vaulx-en-Velin	Rhône	7 135
Metacentre (conditionnement des ferrailles collectées en déchèteries Givors et Grigny)	Saint Fons	Rhône	46
ARCELOR MITTAL (recyclage de l'acier issu de la collecte sélective)	Fos sur mer	Bouches du Rhône	934
Usine APR (recyclage de l'acier extrait des mâchefers)	Aix en Provence	Bouches du Rhône	7 096
ALUMINIUM			
Usine RECOVCO (recyclage de l'aluminium issu de la collecte sélective)	Compiègne	Oise	80
BAUDELET MÉTAUX (recyclage de l'aluminium issu des mâchefers)	Blaringhem	Nord	655
PLASTIQUES			
Filière agréée : Valorplast	Paris la défense	Haut de Seine	2 776
(les destinations chez les régénérateurs ne nous sont plus communiquées)			
BOIS			
SERDEX (déchèteries + associations)	Saint Priest	Rhône	16 820
PLÂTRE			
SERDEX (déchèteries + associations)	Saint Priest	Rhône	1 182
DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES (DDM)			
SARP (recyclage des batteries collectées en déchèteries)	Collonges	Rhône	109
S.R.R.H.U (recyclage des huiles minérales collectées en déchèteries)	Saint Fons	Rhône	138
COREPILE (recyclage des piles collectées en déchèteries)			37
LABO-SERVICES (traitement des autres DDM)	Givors	Rhône	105
SARPI	La Talaudière	Loire	724
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)			
filière agréée : ERP			5 152
filière agréée : RECYLUM			3

OPTIMISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS AU NIVEAU RÉGIONAL ET NATIONAL

Département du Rhône



LES SITES DE TRAITEMENT DU GRAND LYON



- Ac Aciers
- Al Aluminium
- B Bois
- Centre de tri
- Compostage
- Centre de stockage de déchets ultimes
- D Déchets dangereux des ménages
- Incinération
- Maturation du mâchefer
- PA Papiers et cartons
- Pl Plastiques
- Pl Plâtre
- V Verre



LE SCHÉMA DE GESTION DES DÉCHETS DU GRAND LYON

→ TOTAL GRAND LYON **579 077 TONNES**

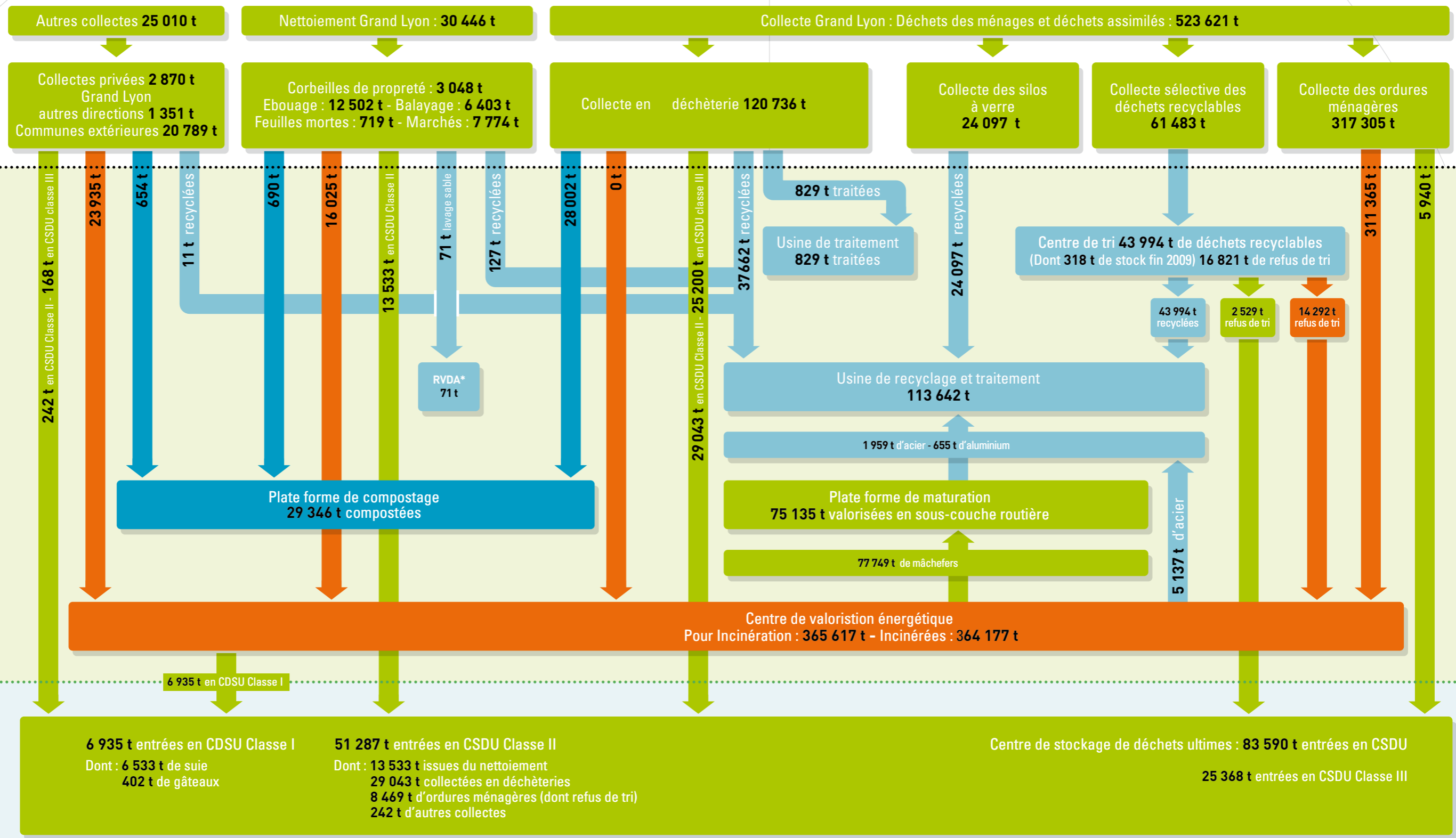
(COLLECTE = 523 621 T + NETTOIEMENT = 30 446 T + AUTRES COLLECTES = 25 010 T)

COLLECTE ET NETTOIEMENT

TRAITEMENT

RECYCLAGE ET VALORISATION

ENFOUISSEMENT



* RVDA : Réception et valorisation des déchets d'assainissement



LES INDICATEURS
FINANCIERS



LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

ALLIANT PRESTATION PRIVÉE ET RÉGIE

Pour l'exploitation du service d'élimination des déchets, le Grand Lyon mise sur une complémentarité des activités gérées en régie et des prestations confiées à des entreprises.

Ainsi, la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables est réalisée, pour moitié, par les 3 subdivisions territoriales de la régie, et pour le reste, par 3 entreprises privées dans le cadre de marchés publics de prestation de service.

Au niveau du traitement, la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles est partagée entre l'usine de Gerland (Lyon 7^e), exploitée en régie par la communauté urbaine, et l'usine de Rillieux-la-Pape, de la société Valorly, dans le cadre d'une délégation de service public.

L'exploitation des 17 déchèteries du Grand Lyon est assurée par des entreprises, de même que la valorisation de la plupart des déchets qui en sont issus (déchets verts, bois, ferrailles...).

Les deux centres de tri sont également exploités par des entreprises dans le cadre de marchés de prestation de services.

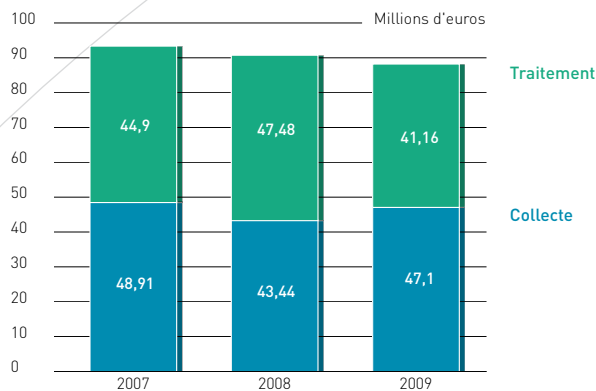
2009	RÉGIE	MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE	DÉLÉGATION
COLLECTE			
ORDURES MÉNAGÈRES	50% subdivisions COL	50%	Sita Lyon Serned / ISS environnement
COLLECTE SÉLECTIVE	50% subdivisions COL	50%	Sita Lyon Serned / ISS environnement
VERRE		100%	Véolia / Guérin
TRAITEMENT			
CENTRES DE TRI		100%	Véolia Nicollin
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	60% unité TVE		40% Valorly
CENTRE DE STOCKAGE DE DÉCHETS ULTIMES		100%	Serpol / Serned
DÉCHÈTERIES		100%	Onyx Mos Lyon / Nicollin Serned / ISS / Coved
COMPOSTAGE		100%	M.S.E.
MATURATION DES MÂCHEFERS		100%	Perrier TP Moulin TP / Modus Valoris

→ PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES ANNUELLEMENT:

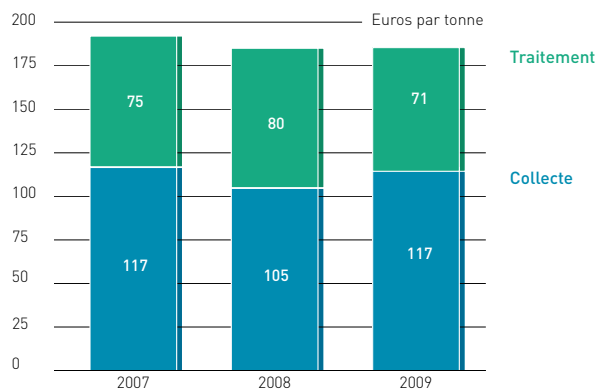
Valorisation énergétique à l'usine de Rillieux-la-Pape (Lyon Nord)	16,9 M€
Collecte des ordures ménagères	14,6 M€
Tri des déchets recyclables	9,31 M€
Exploitation des déchèteries	5,82 M€
Enfouissement de déchets en CSDU privés	4,69 M€
Maintenance des chaudières de l'usine de Gerland	1,92 M€
Valorisation des mâchefers d'incinération	1,35 M€
Compostage des déchets verts	1,30 M€

LE BILAN FINANCIER

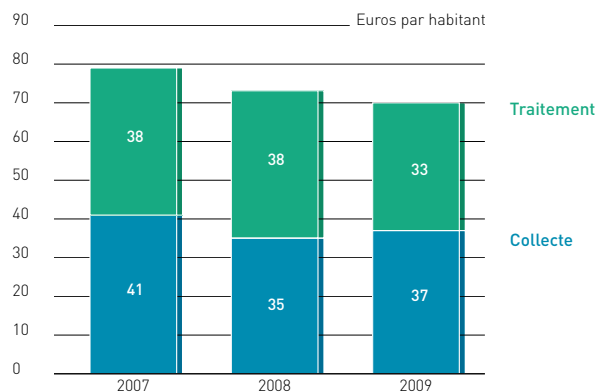
COÛTS NETS EN MILLIONS D'€



COÛTS NETS PAR TONNE (EN €)



COÛTS NETS PAR HABITANT (EN €)



DES DÉPENSES MAÎTRISÉES

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestations de service, locations, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel communautaire directement affectées à la collecte et au traitement des déchets, ainsi qu'une partie des frais de structure (amortissements, entretiens des bâtiments communautaires...).

En 2009, l'ensemble de ces dépenses s'est établi à 109,7 M€, en baisse de 2,3 %, confirmant ainsi la tendance entamée en 2008 (-4,6 %).

Alors que la baisse de 2008 était essentiellement liée à la collecte (baisse du prix du nouveau marché de collecte), l'économie de 2009 provient de la fin du remboursement d'emprunt de l'usine d'incinération de Rillieux-la-Pape et de la baisse des quantités de déchets à collecter et à traiter.

Le coût net (dépenses - recettes) s'établit à 88,3 M€ (70 €/habitant), dont 47,1 M€ (37 €/habitant) pour la collecte et 41,2 M€ (33 €/habitant) pour le traitement.





DES RECETTES STABLES

La valorisation des déchets génère un certain nombre de recettes : vente d'énergie issue de l'incinération, vente de matériaux recyclables, soutiens divers (Eco-Emballages...). En 2009, elles se sont élevées à 21,5 M€, contre 21,3 M€ en 2008.

La crise économique s'est traduite, dès l'automne 2008, par une très forte baisse des cours des matériaux recyclables, ce qui a stoppé la hausse que connaissaient les recettes de valorisation des déchets depuis plusieurs années.

UN FINANCEMENT PAR LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La gestion des déchets est financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le produit s'est élevé en 2009 à 106,4 M€, sous le seul effet de la progression des bases locatives.

Les taux de TEOM sont fonction de la fréquence de collecte et de l'existence du service complet. Début 2010, le Conseil de Communauté a voté une baisse de 3% des taux les plus élevés, c'est-à-dire ceux s'appliquant aux logements collectés 6 jours sur 7.



LA PROPRETÉ EN QUELQUES CHIFFRES



→ UN TERRITOIRE DE **515 km²**
1 257 114 HABITANTS, **2 079** AGENTS À VOTRE SERVICE

DE NOMBREUSES COMPÉTENCES POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

COLLECTE

- **675** agents
- **111** bennes à ordures ménagères
- **304** circuits de collecte
- **228 572** bacs gris collectés (soit 49 598 210 litres)
- **163 271** bacs verts collectés (soit 33 905 090 litres)
- **2 212** silos à verre appartenant au Grand Lyon, soit 1 silo pour 568 habitants
- **17** déchèteries réparties sur le territoire
- **61 483** tonnes de déchets issus de la collecte sélective
- **1 113** tonnes de déchets dangereux des ménages
- **18,5 millions d'euros** de masse salariale

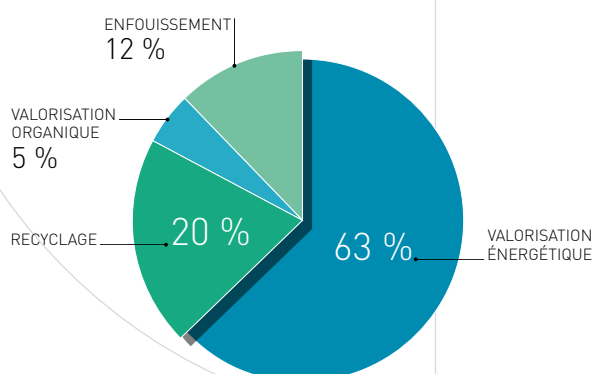
TRAITEMENT

- **81** agents
- **579 077** tonnes de déchets traités (territoire du Grand Lyon et communes extérieures)
- **2** unités de valorisation énergétique d'une capacité totale de 390 000 à 400 000 tonnes par an
- Taux de valorisation énergétique : **58,7%** (67,5% pour Lyon Sud géré en régie)
- 1 centre de Stockage de déchets ultimes de classe III, de capacité disponible de **100 000 m³**

FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Sur les **523 621** tonnes de déchets des ménages du Grand Lyon collectés :

- part des déchets valorisés énergétiquement : **63%**
- part des déchets valorisés organiquement : **5%**
- part des déchets recyclés : **20%**
- part des déchets enfouis : **12%**



NETTOIEMENT

- **30 413** tonnes de déchets de nettoyage
- **1 323** agents
- **73,6** millions d'euros de budget global de fonctionnement
- **2 650 km** de voies communautaires à nettoyer dont :
59 km de voies piétonnes
67 km de talus et fossés fauchés
220 ha de surfaces fauchées
169 ha d'espaces perméables dés herbés
216 marchés alimentaires ou forains par semaine, soit environ **11 200** par an, correspondant à un tonnage collecté d'environ **7 700** tonnes par an.
9 449 corbeilles de propreté
11 633 bouches de lavage

DÉNEIGEMENT 2008-2009

- Trois niveaux d'intervention sur les **2 650 km** de voies communautaires :
niveau I : réseau structurant, voies d'accès aux hôpitaux, transports en commun sur site propre : **550 km**
niveau II : voies à fort trafic : **1 100 km**
niveau III : voies de desserte locale : **1 000 km**
- **18** semaines d'astreinte 7j/7 - 24h sur 24, de novembre à mars
- **1 306** agents impliqués et formés
- **7** épisodes neigeux recensés et **9** épisodes avec températures négatives, nécessitant un traitement des ouvrages d'art.
- Matériel pouvant être mobilisé : **94** véhicules d'intervention dont **31** en régie
- **235** circuits de viabilité hivernale
- **23 000** tonnes de sel sur 8 dépôts et 1 100 coffres à sel
- **Coût 2008-2009** :
Personnel régie : **1 439 380 euros**
Prestations entreprises : **2 663 350 euros**
Sel : **193 000 euros**
Coûts divers (assistance téléphonique PC neige, prévisions météo, centrales à saumure, logistique et télécom) : **106 430 euros**

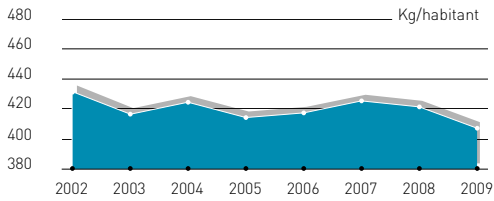


LES INDICATEURS DE SUIVI

La Page (ci-contre) d'indicateurs de suivi vise à évaluer la qualité et la performance du service public de collecte, de traitement et de valorisation du Grand Lyon. Cette clarification des activités s'inscrit dans une démarche de développement durable et de transparence.

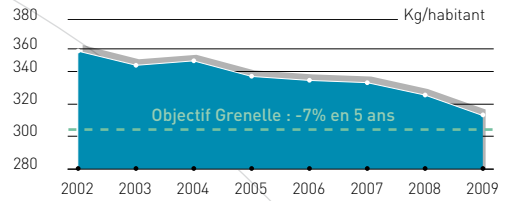


Évolution de la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés
(OM + CS + verre + déchèteries)



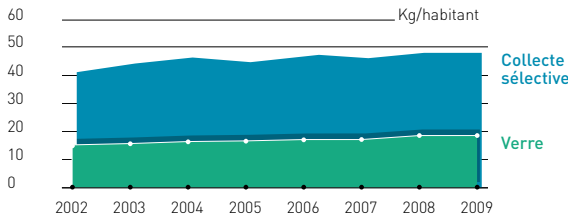
La quantité globale de déchets ménagers et assimilés atteint les 400 kg/hab.

Évolution de la quantité d'ordures ménagères et assimilées collectées
(OM + CS + verre)



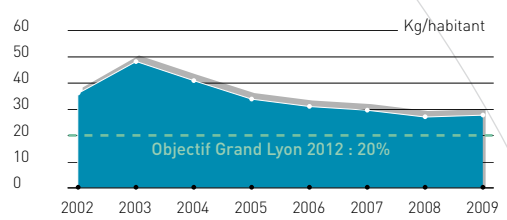
La quantité d'ordures ménagères résiduelles et assimilées diminue régulièrement, sachant que l'objectif du Grenelle est une baisse de -7% pour les 5 ans à partir de l'année de référence (2008).

Évolution de la quantité de collecte sélective et de verre collectés



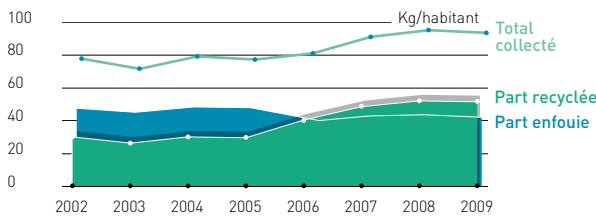
Les quantités de collecte sélective et de verre collectés augmentent régulièrement, sachant que le graphique ne tient pas compte des métaux récupérés grâce à la valorisation énergétique.

Évolution du refus de tri de la collecte sélective



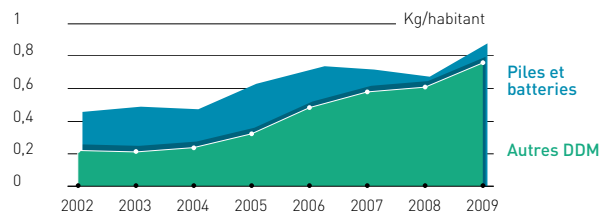
Le taux de refus de tri se stabilise en 2009.

Évolution de la quantité de déchets déposés en déchèterie et de leur valorisation



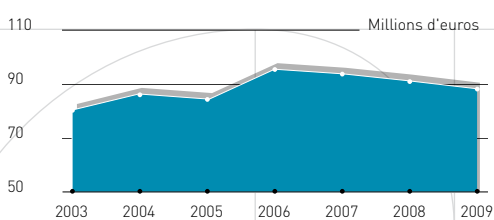
Les quantités de déchets collectés en déchèterie se stabilisent, la part valorisée est désormais plus importante que la part enfouie.

Évolution de la quantité de déchets dangereux des ménages (DDM) collectés



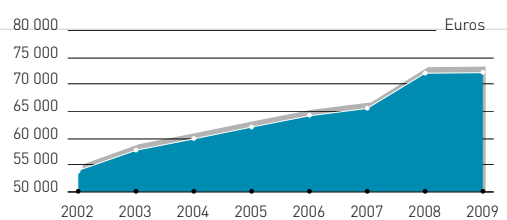
La quantité globale de DDM augmente. Les résultats sont encourageants.

Évolution des coûts nets de collecte et de traitement



Les coûts continuent à baisser par rapport à 2008.

Évolution du montant versé à la ligue contre le cancer



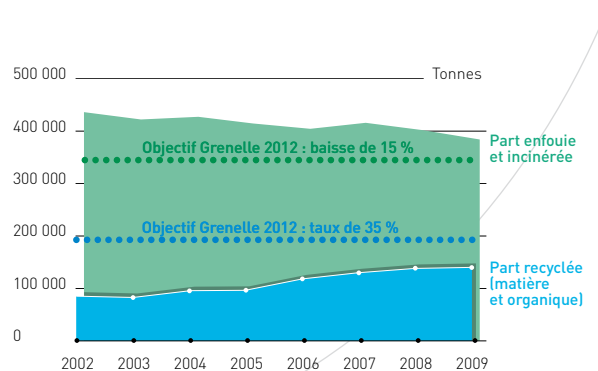
Le montant versé à la Ligue contre le cancer continue d'augmenter.

Répartition des filières de traitement suivies par les déchets ménagers et assimilés



L'enfouissement des déchets ménagers est en constante diminution, au profit de la valorisation matière et énergétique.

Répartition des filières de traitement suivies par les déchets ménagers et assimilés



La valorisation matière et organique augmente, alors que l'incinération et l'enfouissement diminuent, conformément aux objectifs du Grenelle de l'environnement et du plan d'actions déchets 2007-2017 de la communauté.

GRAND LYON
communauté



CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE

MÉDIACITÉ

PHOTOGRAPHIES

J.LEONE - GRAND LYON ET A. MANGIN - GRAND LYON

FOTOLIA

Document imprimé sur papier recyclé



09

COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON
DIRECTION DE LA PROPRETÉ

20, rue du Lac
69003 Lyon
www.grandlyon.com/proprete

